1re Année - N° 22 1 FRANC - TOUS LES JEUDIS - 16 PAGES 28 Mars 1929

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

Dans les mailles d'un pénitencier

Un magistrat de New-York, inaugurant la première prison fédérale des Etats-Unis, a tenu à vivre pendant quelques instants les impressions d'un détenu

16814

LA LANTERNE SOURDE

Il faut modifier la loi sur la relégation

La semaine dernière, parce qu'il avait volé 500 francs, un homme jeune a été condamné à la relégation. Son casier judiciaire, lourdement chargé, l'exposait à cette sanction terrible, que le tribunal correctionnel de la Seine, appliquant à la lettre la loi du 27 mai 1885, lui a infligée.

L'application de la loi a abouti à un résultat choquant : cela est grave, parce que le respect dû au texte législatif ne devrait pas faire place à un sentiment de réprobation. Et, cependant, comment ne pas mesurer l'abîme qui sépare le fait — quelque grave qu'il soit — de sa punition, comment ne pas juger excessive et injuste la peine qui frappe à perpétuité l'homme qui a volé à son patron cinq billets de 100 francs?

Sans doute dira-t-on, puisqu'il était relégable, le prévenu était-il incorrigible ? Il importait donc de mettre un terme à ses fautes répétées. Les avertissements ne lui ont pas manqué et il a fallu sa persistance endurcie dans le mal pour amener les juges à prendre une mesure impitoyable. L'homme s'est révélé incapable du moindre effort moral ; il n'était pas possible de tolérer plus longtemps sa récidive, il fallait le mettre à l'abri pour toujours, l'éloigner des tentations possibles pour lui-même, l'écarter définitivement aussi pour que, dans l'avenir il ne corrompît pas les autres...

Tels sont les arguments sérieux qui ont déterminé le législateur de 1885, comme les juges de la treizième chambre, en cette audience récente de mars 1929.

Mais ces raisons ne suffisent pas à rendre supportable cette sentence.

Dans le programme que nous nous sommes assigné ici : défendre l'ordre social, signaler les mauvaises lois, souligner l'excès de la répression comme sa faiblesse, protéger les malheureux, proposer les moyens de parvenir à une justice meilleure, la loi du 27 mai 1885 s'impose à notre attention. Elle procède d'une idée juste et d'un sentiment de protection : la présence n'est pas possible sur le territoire de la métropole, d'individus tarés, incapables de se racheter et dont les condamnations successives, à intervalles rapprochés exigent qu'ils soient définitivement éloignés des milliers de kilomètres et gardés à vue par des fonctionnaires vigilants...

Elle a été considérée comme un progrès dans l'ordre de la défense sociale. Mais, comme il arrive toujours, c'est à l'application d'une loi qu'on mesure ses avantages et ses défauts.

L'espèce que nous avons citée plus haut illustre la nécessité de cette modification.

Pourquoi lier le juge en quelque sorte par le jeu automatique d'une quatrième condamnation à plus de trois mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, qui entraîne *ipso facto* la relégation?

Il serait beaucoup plus sage de laisser les magistrats absolument libres d'appliquer ou non cette peine qualifiée d'« accessoire », par ironie sans doute.

Le tribunal pourrait condamner le récidiviste à une peine de prison très élevée, mais sans relégation : par exemple, cela eût été juste dans le cas de cet employé malhonnête, qui vola 500 francs.

La loi du 27 mai 1885 reste nécessaire; il faut la maintenir, mais il convient de l'amender.

N'êtes-vous pas encore abonné à DÉTECTIVE?

Le Bulletin vous attend page 15

Un garde de renfort

L'autre jour, à la première chambre du tribunal, se plaidait un douloureux procès : le général Hervé Dumas demandait l'interdiction de son fils, le capitaine Dumas, qu'il avait fait interner et qui s'était échappé en 1925 d'une « maison de santé » de Passy.

Les audiences civiles ne sont jamais tumultueuses : elles consistent en deux plaidoiries alternées où chacun des avocats de la cause essaye de convaincre le tribunal et lit des notes dans un dossier soigneusement préparé... Mais, ici, on redoutait des troubles ; on savait que le capitaine Dumas assisterait aux débats ; on avait raconté — à tort ou à raison — certaines extravagances de son caractère...

Et le craintif président Barrier, qui ne tenait pas à voir l'auguste enceinte de justice transformée en une salle de boxe, avait réquisitionné un garde, qui, assis au dernier banc, sommeilla splendidement pendant le cours des plaidoiries.

Sa seule présence suffit-elle à éviter tout incident ? Peut-être ; toujours est-il que tout se passa dans un calme parfait.

Médecins aliénistes

Le procès du capitaine Dumas révéla — s'il en était besoin — l'étrange mentalité des médecins aliénistes : le rapport des trois médecins-experts qui l'examinèrent, trois pontifes, contenait une phrase magnifique.

Le capitaine Dumas raisonnait parfaitement. Comme il convenait de le déclarer fou, les experts ne s'embarrassèrent pas pour si peu, et de ce fait, qui semblait favorable au « sujet » ils, tirèrent la preuve même de sa folie :

« La clarté du raisonnement, conclurent les experts, est un phénomène classique chez certains aliénés. »

Ainsi, on est toujours sur d'être déclaré fou par un médecin aliéniste : si on déraisonne, pas de doute possible, si on raisonne juste, la folie est encore plus évidente !

La seule consolation qui reste aux pauvres bougres n'entendant rien à la psychiâtrie, c'est de penser que la plupart de ces experts réputés ont sombré eux-mêmes dans la démence. Justice immanente !

Les bons chiens contre les mauvais garçons

Pour se défendre contre l'audace des voleurs d'autos, plusieurs propriétaires anglais ont eu l'idée de dresser leurs chiens, qui, assis sur le siège de la voiture, la défendent sauvagement pendant l'absence de leurs maîtres.

Ces derniers prétendent tous que leurs chiens ont capables de reconnaître la voiture de leurs maîtres parmi les milliers d'autos qui roulent à Londres tous les jours.

Ce n'est pas tout à fait exact. Dernièrement, un automobiliste qui avait laissé sa voiture devant la porte d'un magasin, fut fort étonné, en revenant, de trouver un énorme bouledogue installé au volant.

Ni les menaces, ni la persuasion ne purent faire bouger le chien, qui se contentait de montrer les crocs d'une manière peu engageante.

Par hasard, le propriétaire de l'animal vînt à passer. Il fit déloger son chien et expliqua au propriétaire de la voiture qu'il venait d'acheter le même modèle de carrosserie, ce qui avait trompé le bouledogue.

Le prisonnier fabriquait de l'alcool

Un contrebandier d'alcool avait été arrêté et mis en prison à Folsom (Louisiane).

Mais la prison était si rarement occupée que les gardiens, qui ne demeurent pas dans le même bâtiment, avaient complètement oublié le bootlegger.

Un jour, ils virent de la fumée qui sortait d'une cheminée. Ils se rappelèrent alors l'existence de leur pensionnaire et, pleins de remords ou pénétrés soudain de zèle, ils se précipitèrent à la prison.

Deux minutes avant leur arrivée, le prisonnier avait pris la clef des champs.

Mais, dans sa cellule, les gardiens virent un alambic qui marchait à grand feu et le sol était couvert de boîtes en fer-blanc remplies d'alcool fraîchement distillé.

Fauteuils en rotin et fauteuils capitonnés...

Les habitués du Palais ignorent généralement ou connaissent mal, la Cour de cassation. Cette vieille dame austère vit reléguée dans un coin du Palais, en bordure de la Seine, au long du quai de l'Horloge... Elle a trois salles d'audience, splendides, rehaussées de dorures... Elle a des salons confortables, des corridors jalonnés par les bustes hautains des jurisconsultes d'autrefois ; nul bruit ne parvient jusqu'à elle.

Et, cependant, que d'observations amusantes on peut faire en l'examinant de près !... En voici une, qui vaut d'être notée : on peut remarquer que les conseiller occupent deux sortes de fauteuils, les uns capitonnés, les autres en rotin. Aucun privilège ne justifie cette distinction; seule, une infirmité assez commune en est la cause, les fauteuils en rotin étant attribués à MM. les conseillers victimes... de douloureuses hémorroïdes !

Une auto à trois roues est encore bonne à prendre

L'audace et l'ingéniosité des voleurs d'automobiles à Londres sont grandes.

L'autre jour, un gentleman qui venait d'acheter une nouvelle voiture alla diner chez des amis demeurant dans la banlieue de Londres.

Par mesure de précaution, il arrêta sa voiture tout contre le trottoir et, passant une grosse chaîne dans les rayons d'une des roues d'arrière, il l'attacha avec un cadenas autour d'un bec de gaz.

Quelle ne fut pas sa stupéfaction, quand, à minuit, voulant rentrer chez lui, il ne trouva que sa roue d'arrière solidement enchaînée au bec de gaz.

Les voleurs, à l'aide d'un cric, avaient simplement ôté la roue enchaînée fixé la roue de secours à sa place et s'étaient enfuis.

Vous verrez qu'ils finiront par emporter le bec de gaz, à moins qu'ils ne « tombent dessus ».

Un comble

Le législateur ne connaît pas la loi.

Il en est arrivé une bien bonne, l'autre jour, à Me André Hesse.

Me André Hesse plaidait pour un inculpé à la 19e chambre de la cour et il soutenait que la partie civile avait interjeté appel tardivement, après le délai de dix jours qui suit le jugement.

A quoi l'adversaire répliqua qu'une loi récente avait donné à la partie civile un délai supplémentaire de 5 jours.

Me Hesse, qui ne semblait pas comprendre, produisait une jurisprudence volumineuse, mais... antérieure à la dernière loi !

Le plus drôle, c'est que le rapporteur de la loi en question avait été ... Me André Hesse lui-même, qui ne connaissait pas son propre texte !...

La cour s'amusa franchement.

Ce fromage vaut bien une leçon sans doute...

L'autre matin, l'attention du sergent John Beed, policemen de San-Francisco fut attirée par un étrange spectacle.

Un énorme fromage de Gruyère, rond comme une meule, descendait à toute allure la côte d'une des rues de la ville.

Un homme armé d'un bâton dirigeait la course de cet étrange cerceau.

Le policeman força l'amateur de ce nouveau sport à guider son fromage jusqu'au poste de police.

Là, l'homme refusa de parler ; mais, pendant qu'on l'interrogeait, un autre fromage fit irruption dans le poste, suivit d'un policeman qu'accompagnait un deuxième individu.

On découvrit que les fromages provenaient d'une cargaison arrivée le matin au port et que les deux amateurs de fromage n'avaient pu résister au désir de les rouler jusqu'à chez eux.

Le bon moyen d'éviter les contraventions

L'éditeur d'un journal de sports de New-York propose à ses lecteurs une nouvelle manière de « graisser la patte » aux policemen motocyclistes qui sont chargés de surveiller les excès de vitesse et autres délits et n'hésitent pas à infliger de fortes amendes.

Quand un agent siffle et sort son carnet pour dresser procès-verbal, il suffit de lui dire :

— Sergent, je vous parie 10 dollars que je sais ce que vous allez faire : vous allez me dresser un procès-verbal.

Et vous sortez un billet de 10 dollars de votre poche.

Il y a cinquante chances pour cent qu'après avoir bien compris ce que vous voulez dire le policeman vous réponde :

— Vous avez perdu, mon ami, car j'allais seulement vous donner une leçon ».

Alors vous payez votre pari et continuez votre route.

LE GÉNIE AU SERVICE DU CRIME

Les Etats-Unis détenant à la fois le record de l'invention et le record de la criminalité, on ne saurait s'étonner d'y trouver, dans les bandes de malfaiteurs, des hommes doués du génie de l'invention.

Pour imaginer l'objet que montrent ces photographies et que nous allons décrire, il a fallu un cerveau d'une puissance rare : camouflé en un inoffensif couteau de poche, ce pistolet est une arme redoutable qui, d'après l'enquête de la police de Los Angeles, expliquerait plusieurs morts violentes dont le mystère n'avait pas encore été éclairci.

Si vous le teniez dans votre main sans avoir été prévenu, l'objet vous paraîtrait d'un intérêt médiocre : il a l'apparence d'un de ces couteaux au manche métallique que l'on trouve à bon compte dans tous les bazars. Le mécanisme est habilement dissimulé entre les deux plaques du manche, dont l'écartement est de 0 m. 026.

Il consiste essentiellement en une sorte de chargeur (fig. 1) qui pivote sur un rivet et que l'on relève d'un effort de l'ongle, comme on le ferait d'une lame.

On introduit dans ce chargeur une cartouche et on le rabat dans sa rainure; on a sorti de celle-ci, mais du côté opposé, une sorte de levier monté sur ressort et qui va bientôt jouer son rôle. Voilà pour le chargement.

Pour le déchargement, le tireur retourne l'arme (fig. 2) de telle façon que le levier est maintenant sur le manche et non plus en dessous. A l'encontre de ce qu'exige un pistolet de modèle courant, le tireur actionne ce levier en appuyant dessus au lieu de le tirer à lui.

En se rabattant, le levier agit sur une pointe qui perce le détonateur de la cartouche, tout comme dans une arme à feu de modèle courant.

D'après cette description, on pourrait croire qu'il s'agit là d'un jouet; mais les expériences exécutées par la police californienne ont démontré que la balle de ce pistolet minuscule, dont le calibre est de 22, traverse, jusqu'à la distance de 3 mètres, une planche épaisse de 2 pouces, soit 0 m. 05 Il est donc dûment établi qu'elle peut aussi bien traverser un corps humain et infliger une blessure mortelle.

C'est par le plus grand des hasards que le capitaine William Cahill, de la police de Los Angeles (figurant sur une de nos photographies), a découvert le redoutable secret.

Ses agents avaient arrêté un certain José Chavarin, d'origine mexicaine, soupçonné d'une attaque nocturne. Ils l'avaient fouillé. Ne trouvant aucun objet *suspect* dans ses poches, ils allaient le relâcher, quand M. Cahill fit recommencer la fouille sous ses yeux. Le couteau de poche lui parut bizarre. En l'examinant de plus près, il éventa le mécanisme. Habilement « cuisiné », le Mexicain « mangea le morceau ».

L'arme serait, croit la police américaine, fabriquée en série par un armurier allemand de la région de Chicago ; plusieurs centaines d'exemplaires seraient déjà répandus dans la basse pègre américaine.

Les résultats de notre grand REFERENDUM-CONCOURS seront publiés Jeudi prochain

C'est en page 10 que vous trouverez aujourd'hui

LES 13 MYSTERES

Grand Concours hebdomadaire de "Détective"

Le plus original et le plus passionnant des jeux

1 Franc
DÉTECTIVE
16 pages
35, Rue Madame, Paris
Téléphone : LITTRÉ 32-11
George-Kessel
Directeur-Rédacteur en Chef

Le crâne se lègue comme le plus précieux héritage

Les guerriers s'apprêtaient à célébrer cette « prise de tête »...

CRIMES ET CHATIMENTS

Chasseurs de têtes

Cette coutume de conserver, en guise de trophée, la tête de l'ennemi tué dans la mêlée s'est perpétuée jusqu à nos jours chez plusieurs peuplades de l'Amérique du Sud et de l'Océanie ; elle s'y est même, si je puis dire, *spécialisée*, en ce sens que les guerres que se livrent entre elles les tribus ennemies n'ont d'autre but que l'obtention de têtes, la valeur et la gloire d'un guerrier se mesurant d'après le nombre de ces lugubres trophées qui ornent sa tente ou sa hutte.

Les Philippines paraissent avoir toujours été la terre de prédilection des chasseurs de têtes (*head hunters*, comme disent les Américains). Sous le régime espagnol, les tribus qui se livraient à cet aimable sport le faisaient en toute liberté. Maîtres du pays depuis 1899, les Etats-Unis ne montrent pas la même condescendance.

Ces infortunés Philippins ont perdu le droit de se couper mutuellement la tête, et j'en sais qui le regrettent amèrement. Si l'Oncle Sam se décidait à remplir sa promesse et à rendre la liberté à l'ancienne colonie espagnole, la vieille coutume ne tarderait pas à revivre...

Naturellement, il y a Philippins et Philippins, et je me hâte de dire qu'ils ne sont pas tous, il s'en faut, des chasseurs de têtes !

L'archipel, l'un des plus grands du monde, ne compte pas moins de trois mille cent quarante et une îles. S'il en est de petites dans le nombre, d'autres sont d'une respectable étendue : telles Luzon et Mindanao, qui sont chacune de trois à quatre fois aussi vastes que la Belgique.

Une étonnante variété de races se distribue sur toutes ces terres. Nous n'en nommerons que deux ; bien qu'elles habitent la même île de Luzon, elles présentent ce violent contraste : les Tagals, qui sont de vrais Malais, ont atteint un haut degré de civilisation, s'habillent comme vous et moi, envoient leurs fils aux grandes écoles d'Europe, tandis que les Igorotes sont de véritables sauvages, qui ignorent le port du vêtement et n'ont d'autre religion qu'un vague fétichisme.

C'est chez ces barbares que se pratique encore la chasse aux têtes, malgré les louables efforts tentés par les autorités américaines pour abolir cette abominable coutume.

J'eus l'occasion de les approcher de très près, il y a quelques années.

J'avais pour ami, à Manille, capitale de l'archipel, un jeune fonctionnaire américain qui s'intéressait aussi vivement que moi aux questions ethnographiques. Son emploi lui imposait le contact avec des peuplades que l'Espagne, en ses trois siècles d'occupation, avait vainement tenté de soumettre, et, en diverses occasions, il m'avait déjà permis de l'accompagner.

— Un cas très intéressant! me confia-t-il un matin, alors que je passais lui dire bonjour à son bureau. Je pars dans une heure pour faire une enquête sur un nouvel exploit des *head hunters*.

— Vous m'emmenez ?

— C'est au diable! Trois journées de cheval au moins !

— Très amusant !

— Et par des sentiers abominables !

— On les escaladera !

— Soit ! Mais vous ne m'en voudrez pas si vous vous cassez les reins au fond d'un précipice ?

— Que vous êtes donc réjouissant !...

Une heure plus tard, sous un soleil qui cuisait déjà terriblement, bien qu'il ne fût encore que 8 heures du matin, nous prenions un train qui devait nous déposer, vers le soir, à Gapan, où nous attendraient nos chevaux et notre escorte de soldats indigènes.

En chemin, M. Monroe-M. Ferguson me mit au courant du peu qu'il savait sur l'affaire : elle s'était déroulée entre deux tribus de la nation des Bontocs Igorotes, qui vivent dans un immense massif montagneux du nord-est de Luzon.

— D'après ce que je comprends, m'expliqua-t-il, ce serait la conséquence d'une vieille vendetta entre les Sadangas et les Maligcongs. Une tribu *devait une tête* à l'autre, qui s'est payée !...

J'appris que, jadis, les Igorotes ne prenaient de têtes que sur des ennemis tués à la guerre ou en combat singulier. Les hommes se faisaient gloire de posséder de pareils trophées.

Les sanglants débris, exposés à la fumée d'un feu de bois vert pendant quelques jours, subissaient une dessiccation qui retardait de deux ou trois ans la putréfaction. On les conservait dans des cages de ratan que l'on suspendait à la place d'honneur, dans la maison. Puis, les crânes se léguaient de père en fils, comme le plus précieux héritage.

Cette coutume avait, du moins, un avantage: elle entretenait l'esprit belliqueux chez une race qui avait fréquemment à défendre son indépendance contre les Malais et les Espagnols. Mais elle avait dégénéré en pratiques réellement criminelles :

— Depuis dix ans que je m'occupe du département des affaires indigènes, me déclara M. Ferguson, j'ai acquis la preuve que, neuf fois sur dix, le chasseur de têtes est un assassin, indigne de pitié. Et la faute en est le plus souvent aux femmes.

— Aux femmes ?

— Eh ! oui. Il en est qui refusent d'épouser un jeune homme tant qu'il n'a pas déposé à leurs pieds, en témoignage de sa bravoure, une tête fraîchement coupée.

— Pour leur corbeille de noce !

— Alors, qu'arrive-t-il ? Les jeunes gens vont s'embusquer aux abords d'un village lointain, surprennent d'inoffensifs cultivateurs, les abattent à coups de lance et leur tranchent le col...

— Mœurs idylliques !...

A Gapan, nous fûmes accueillis par les dix soldats et le sergent indigènes. Le véritable voyage commençait. Je ne décrirai pas ses fatigues. Qu'il suffise de dire qu'après avoir escaladé et dégringolé d'affreuses pentes durant deux jours et demi nous atteignîmes un village administratif appelé « Cercle des Bontocs », siège d'un fonctionnaire américain et de sa gendarmerie indigène.

D'après les rapports de police, le crime avait été exécuté par cinq Sadangas, qui, pour venger l'honneur de leur tribu, s'étaient rendus nuitamment chez les Maligcongs et leur avaien *volé une tête*.

Ce qu'il en restait fut remis au vieux chef des Maligcongs...

La vieille mère et la femme de la victime exprimaient leur désespoir...

Des hommes de cette dernière tribu avaient découvert au matin un corps décapité et terriblement lacéré et ils l'avaient apporté, suspendu à deux perches, au Cercle des Bontocs, pour démontrer aux Américains qu'ils étaient contraints, selon le code de leur nation, d'attaquer à leur tour les Sadangas pour venger leur mort.

M. Ferguson leur promit justice, et nous les suivîmes bientôt à leur village, où je fus le témoin de scènes de désolation indescriptibles. La vieille mère et la femme de la victime exprimaient leur désespoir par des gestes et des gémissements qui n'avaient rien de conventionnel, et j'avoue que j'en fus très fortement impressionné.

La pauvre vieille maman avait des attitudes noblement tragiques : je la revois encore dressant ses bras nus vers le ciel, en lui demandant probablement (car je n'entendais pas son langage) de faire que son malheureux fils fût vengé. Les hommes qui entouraient les deux femmes exprimaient silencieusement leur chagrin ou leur soif de vengeance.

Notre visite suivante fut pour le village des Sadangas. Nous y arrivâmes en trouble-fête : les guerriers s'apprêtaient à célébrer cette « prise de tête » en faisant rôtir un chien : les « cabots » sont considérés comme des animaux de boucherie chez les Igorotes.

L'objet du litige figurait à la place d'honneur : devant le feu au-dessus duquel deux des assassins faisaient rôtir le chien. Je fus surpris de constater que de petits enfants regardaient sans le moindre émoi la tête qui grimaçait sur le sol, à deux pas d'eux...

— Tous ces gaillards ont un air placide qui me déroute ! dis-je à M. Ferguson.

Il haussa les épaules :

— Prendre une tête, c'est pour eux une chose si naturelle, *si normale* ! Ils sont même très surpris que la police ait son mot à dire dans cette affaire !...

Les gendarmes, aidés par nos dix soldats, avaient cerné le village. L'interrogatoire, conduit par M. Ferguson, son collègue et le sous-officier qui servait d'interprète, fixa facilement les responsabilités respectives des cinq coupables, qui ne parurent pas hésiter un instant à confesser la part qu'ils avaient prise au meurtre. Ils figurent sur une photographie que je pris le lendemain, au Cercle.

Comme l'épreuve est reproduite sur cette page, le lecteur pourra reconstituer le sinistre exploit, en étudiant (de gauche à droite) les physionomies de ces cinq sauvages :

Le numéro 1 donna le premier coup de lance, qui immobilisa la victime et l'empêcha de fuir ; le numéro 3 lui infligea le coup mortel ; le numéro 2, chef de la bande, trancha la tête ; le numéro 4 et le numéro 5 portèrent d'autres coups.

Pendant que l'interrogatoire se poursuivait dans l'intérieur d'une hutte où l'ardent soleil nous avait contraints de nous réfugier, une femme avait trouvé le moyen de s'emparer de la tête !

Une bagarre s'engagea pour sa possession entre plusieurs de nos soldats et les hommes qui tentaient de l'emporter dans la jungle, et l'un de ces derniers, plutôt que de la rendre intacte, la mutila d'un coup de « kri », le redoutable poignard malais.

Quelques heures plus tard, ce qu'il en restait fut remis au vieux chef des Maligcongs, qui, les yeux pleins de larmes, l'enterra pieusement à l'entrée du village. Ce fut encore là une scène poignante...

Quant aux cinq meurtriers, on ne put que les condamner à quelques mois de prison... Il faudrait, avant tout, instruire ces sauvages, leur montrer que les temps sont révolus, qu'ils ne peuvent plus vivre comme vivaient leurs ancêtres... Et c'est là une œuvre de longue haleine.

Victor FORBIN.

Ici, on répare les hommes

Là, on répare les machines

Dessous et combines des six jours

C'EST Grassin et Richli qui vont gagner ça. Vous ne pensez pas que le môme Toto s'est engagé dans une pareille aventure sans assurer son bifteck. Si je vous le dis, c'est que j'suis informé. L'équipe qui essayerait de leur prendre un tour sur la fin s'entendrait donner l'ordre par la direction de mettre un coup de westinghouse.

Ainsi parle au premier étage, le soir du départ, à mi-hauteur entre la pelouse et les populaires, un spectateur moyen, garagiste de Passy ou cafetier de la Bastille. Le chapeau mou sur la nuque, les pouces aux entournures du gilet, rayonnant d'assurance, avec l'air de celui qui pourrait en raconter bien d'autres s'il voulait, il laisse savoir à qui veut l'entendre que tout est « combine » dans les courses cyclistes, principalement dans les Six Jours, ce qui ne l'empêche pas d'être là chaque dimanche, l'hiver dans la fumée de tabac, l'été sous le soleil cuisant du Parc des Princes.

Deux jours après :

— Toto laisse tomber et ça vous étonne... Voyons, voyons, faudrait vraiment pas être à la page pour supposer qu'il était parti avec l'intention de terminer. La direction avait besoin de vedettes pour son affiche. Alors Toto, hein!... tout indiqué. Il a touché la forte somme pour lancer la course ; mais vous n'imaginiez pas qu'il allait se casser les jambes là dedans et puis ramer ensuite toute la saison derrière Léon Didier. Il gagne trop dans le demi-fond pour aller compromettre ses chances. Il y a un des Allemands qui a pris le départ avec mal aux genoux. Je le sais par le cousin de son soigneur. Alors, c'était entendu d'avance que l'autre formerait équipe avec Richli, mais c'est pas eux qui vont enlever ça. Un Fritz, un Suisse, c'est pas populaire. Faut une équipe qui emballe le public. Quand y en a pas, on en lance une. Si vous savez lire les journaux sportifs, regardez entre les lignes et vous comprendrez. Tenez, deux petits gars qui ont leurs chances c'est Raynaud-Dayen. Je dis pas que si Wambst-Lacquehay avaient participé à l'épreuve ils auraient eu l'œil de la maison dans les mêmes conditions ; mais, en l'absence des favoris, ils se présentent bien. Jusqu'au maillot qui fait la blague. Vous allez les voir démarrer avant le cinquième jour. Les autres ont reçu l'ordre de les laisser gagner ; seulement faut qu'ils fassent du spectacle. Vous comprenez, hein? Si Lacquehay ne peut plus retrouver la forme à la suite de son accident, il faut tenir en réserve, toute prête, une équipe populaire et française autant que possible.

Ainsi continue jusqu'au dimanche soir, modifiant ses « tuyaux » suivant les péripéties de la course, le spectateur moyen qui ne connaît ni Raynaud, ni Grassin, ni le cousin du soigneur de l'équipe allemande, qui dénigre tout d'instinct, mais se penche au balcon, quitte à perdre l'équilibre pour hurler : « Allez,... allez !... » si Galvaing prend 40 mètres au peloton.

Ils sont quelques milliers comme cela, tous les jours, au Vel' d'hiv', pendant une semaine, qui nient la régularité de la course, mais aimeraient mieux se passer de dîner que de manquer une séance du spectacle.

Que certains coureurs aux noms reluisants soient engagés à tant par jour pour corser l'affiche et lancer le spectacle, voilà qui semble assez évident. Il n'y a qu'à constater l'indulgence des quotidiens sportifs à leur égard au moment de leur abandon pour s'en convaincre. Que si, à la suite d'un accident, une vedette se trouvant privée de son partenaire, un coureur bien portant, mais de second plan, reçoive l'ordre d'abandonner pour permettre à son camarade meilleur que lui de s'associer avec l'homme faisant cavalier seul, voilà encore ce que des spectateurs avertis croient bien avoir aperçu. Que des hommes à peu près éliminés, mais capables de montrer un brio momentané, aient reçu des primes secrètes pour animer la course trop languissante, il est possible que cela aussi se soit vu, cela et bien d'autres choses encore.

Mais les « combines » entre champions, qui donc peut se vanter de les connaître ?

Cinq heures du matin, les coureurs roulent au ralenti

Les soigneurs servant d'intermédiaires, peut-être. Leur intérêt n'est pas de parler, et d'ailleurs les coureurs se chargent bien de traiter leurs petites affaires entre eux, quand ils se promènent en dehors de la course.

Si, théoriquement, les Six Jours sont ouverts de bout en bout, dans la pratique ils sont neutralisés de 6 heures du matin à midi. Les hommes, pédalant d'un pied, roulent à 6 kilomètres à l'heure, crèvent très souvent, ce qui leur permet de descendre, causent, lisent le journal en tournant, pendant que leurs coéquipiers prennent un bon repos de plusieurs heures. Le spectacle ne perdrait rien à être complètement arrêté pendant six heures, car le public est réduit à cinquante forcenés, qui d'ailleurs ronflent sur les gradins ; mais ce ne seraient plus les Six Jours, et la séance continue. C'est alors que, parfois, les photographes peuvent réunir, à pied, sur un même cliché, les deux membres d'une équipe, pour la plus grande fureur de l'arbitre de service. C'est alors aussi que le plus « toquard » des concurrents pourrait, en démarrant brusquement, prendre trois tours à ses adversaires. Faut-il ajouter que cela ne se produit jamais parce que les tours pris ne compteraient pas ?

Une année, à Bruxelles, on vit mieux. Durant les heures creuses de la matinée, les « écureuils », s'échappant de leur cage, allaient rendre visite à leur famille, délicate attention partant d'un bon naturel. Pour l'avoir écrit, j'ai été accusé des pires turpitudes, ce qui n'a d'ailleurs nullement influé sur ma tension artérielle.

Ce repos matinal apporte au « travail » des hommes une trêve salutaire.

•••

A l'origine, aux Etats-Unis, les concurrents prenaient le départ individuellement

Quelques-uns, qui avaient pourtant de la volonté, n'en eurent pas assez pour empêcher leur raison de tourner comme leurs manivelles, et, au lieu de les conduire au quartier des coureurs, il fallut les diriger sur le cabanon. Dante, et pour cause, n'avait pas songé à cela.

Avec la formule de la course à deux dite « à l'américaine », l'effort des champions, si pénible qu'il soit encore, est infiniment plus acceptable.

Un jour, à Cherbourg, pendant le Tour de France, je demandais son avis là-dessus à Philippe Thys, le fameux petit coureur belge, aujourd'hui retiré, qui seul encore réussit l'exploit presque invraisemblable de gagner trois fois la course sur route la plus longue, la plus dure du monde et qui, depuis, figura honorablement dans plusieurs épreuves de six jours.

— A côté du Tour de France, me dit-il, les Six Jours deviennent presque une promenade. Pouvoir se reposer tous les quarts d'heure ou toutes les heures, s'allonger sur un lit, se restaurer, se faire masser, dormir, cela semble bien agréable quand on a connu l'horreur des mauvaises routes, des cols à grimper, de la poussière, de l'effort qui n'en finit plus, de la chaleur, de la soif, de la fatigue qui s'accumule sans qu'on puisse l'arrêter. « Quand vient la défaillance sur piste, on peut se faire remplacer par le coéquipier. Quand elle vous saisit aux reins, sur la route, il faut continuer quand même. Pour qui a peiné sur le bois lisse des vélodromes et dans la boue, il n'y a pas de comparaison à établir.

A l'aube, le dernier carré des populaires

Et c'est bien vrai. Prenons un coureur comme Lacquehay, qui, avec son fidèle associé Wambst, a gagné plusieurs courses de six jours. Il ne fut jamais sur la route un coureur de grande valeur. Quand il gagnait, c'était toujours sur de courtes distances. A l'arrivée d'un Paris-Tours, il me disait très simplement, car c'est un modeste :

— Il était temps que ça finît, j'étais mort.

L'homme qui tourne sur la piste n'est véritablement adapté à sa monotone et épuisante besogne qu'au bout de quarante-huit heures de course. Le soigneur affermit les muscles et remonte le moral, qui, très souvent, défaille. Au bout de deux jours, le coureur déclare qu'il a « la course en jambes ». Il se sent mieux qu'après la dixième ou la vingtième heure. Ainsi, le routier qui a dépassé Brest dans le Tour de France a plus confiance dans ses moyens que quand il souffrait sur la route de Caen.

Le pistard qui roule depuis deux ou trois jours a une respiration normale, sauf bien entendu au moment de l'effort violent du sprint. Les membres sont dans leur état de souplesse habituelle. Le cœur bat entre 70 et 90 pulsations. Par contre, les fonctions de la nutrition se trouvent singulièrement augmentées. Le coureur qui, en temps ordinaire, fait deux ou trois repas complets quotidiennement, en fait huit en vingt-quatre heures pendant les six jours. Toutes les deux ou trois heures, il engloutit la valeur d'un très copieux déjeuner. Entre temps, il avale des fruits, des jaunes d'œufs battus dans du porto, plus certains stimulants particulièrement actifs sur lesquels il est de bon ton d'observer une grande discrétion.

Ah ! cette fameuse « dynamite »... Jamais un coureur ne conviendra qu'il en use ; mais il ne vous cachera pas qu'un tel ne marche qu'au dopping ; que X..., après avoir brillé sur route, s'est « fusillé » avec ses pilules et que, si de temps en temps il figure encore dans une épreuve sur piste, c'est uniquement parce que son soigneur lui fait des piqûres de strychnine. Les soigneurs et les directeurs sportifs sont toujours les responsables : Z... a « tué » Machin, qui avait de la classe au début ; Y..., pour permettre à Chose de gagner son championnat, l'a « bousillé » pour toujours avec sa chimie.

La pilule, qui produit son effet pendant un temps très court doit être prise au bon moment, car immédiatement après survient une période de dépression et l'homme, « groggy » se traîne péniblement. Il y a là toute une cuisine de la course ignorée du public. Le sujet d'ailleurs est interdit. Pour l'avoir abordé ailleurs, je me suis attiré les démentis les plus formels de ceux-là mêmes qui, en dehors des coureurs, sont le plus au courant de la question. Cependant, on pouvait lire le 3 novembre 1927, dans le *Bulletin de l'Union vélocipédique de France*, qui ne saurait être suspecté en l'occurrence : *Détail troublant : Champion après Lartigue après Taylor, après Tom et Arthur Linton, après Michael, après Choppy Warburton lui-même, tous poulains de ce dernier, meurt d'un arrêt du cœur. Et il apparaît qu'on trouve là les résultats du système adopté par le trop célèbre manager, qui faisait un usage inconsidéré de la strychnine et de l'arsenic.*

Cet usage « inconsidéré » laisse supposer que le regrettable Choppy Warburton n'a pas été seul dans le métier à employer la « dynamite », mais qu'il avait le tort d'exagérer. O sport ! que de sottises on commet en ton nom ! Dans l'arène tauromachique, au moins, la banderille est visible.

J'entends d'ici la réponse. Le Suisse Richli a gagné quatre courses de six jours cet hiver avant de participer à l'épreuve parisienne. Bien ; mais comment, Richli qui est jeune, se portera-t-il dans dix ans ? Je ne doute pas qu'il ne pousse sur ses pédales avec la seule ressource de sa puissance physique, mais est-ce un métier, un métier humain, que celui qui consiste à tourner, tourner, tourner, ici et là, des jours et des jours, pour permettre à la foule en délire de contracter des extinctions de voix ?

•••

Raynaud et Dayen ont gagné. Au quartier des coureurs, la nouvelle était connue depuis le deuxième jour de l'épreuve. L'équipe italienne Girardengo-Linari se tenait sagement dans le sillage des leaders, prête à prendre la première place si les deux Parisiens n'avaient pu tenir jusqu'au bout.

Le public a été véritablement transporté d'enthousiasme par cette belle victoire française et les deux Italiens n'ont pas perdu leurs six journées.

André REUZE.

Nos grandes enquêtes

LA LÉGION ÉTRANGÈRE refuge des affligés

IV. — Le vin et l'amour

DES moralistes sévères s'étonneront de la tolérance qu'on a, à la Légion, pour l'ivresse. Elle y est de tradition. Depuis que la Légion existe, elle a bu, et elle boira certainement « jusqu'à la gauche ». Il ne faut pas oublier que les légionnaires sont des dépaysés, des déclassés que rien ne retient ni ne lie, en proie aux plus terribles désespérances ou soucieux d'oublier un lourd passé.

Le vin, pour eux, c'est l'illusion, la gaieté, l'avenir rose; c'est l'oubli et la solitude peuplée.

Ceux qui, civils, ne buvaient pas, ne boivent pas les premiers jours, ni même les premiers mois. Mais, lentement, fatalement, ils y viennent; l'habitude naît. Du quart réglementaire qu'ils touchent chaque jour au litre des jours fortunés, la progression est parfois lente : elle dure six mois, un an, deux ans, mais rares sont ceux qui atteignent la fin de leur engagement sans être devenus de « vrais légionnaires », c'est-à-dire de fervents amoureux du divin pinard.

Des remèdes? Hélas ! guérit-on d'un mal qu'on chérit? Et, ma foi, c'est charité que de fermer les yeux tant que la discipline ni le service n'en souffrent pas.

Boire, si c'est la grande distraction, n'est pas la seule. Dans les villes, la musique, les promenades, occupent leurs loisirs; mais, dans les postes du bled, perdus, isolés, ils ont des chiens qui ne doivent, en aucun régiment de France et d'Afrique, être si nombreux et si choyés.

Bêtes bâtardes, laides et difformes, adoptées et chéries, lavées, pomponnées, qu'ils coiffent d'un calot, qu'ils habillent d'un manteau, qu'ils nomment caporal, qu'ils dressent au « garde à vous » quand on leur siffle « au drapeau », qu'ils cassent de leur grade quand elles ont fait des bêtises, elles partagent la gamelle et le lit du maître, et, dans ces moments de cafard où la vue des visages humains envenime l'énervement, c'est à elles que vont tant d'affection inutilisée, tant de tendresse jugulée.

J'ai déjà dit l'énorme charme des chants de marche, en langue étrangère, de cette troupe française. On chante dans les casernes et dans les postes. Un refrain connu, entendu dans un caf'-conc' de l'arrière, est parfois lancé, sans entrain, repris sans plaisir ; bien vite il retombe. Mais les chœurs, les beaux chœurs russes ou allemands, graves à en pleurer, amples et sonores ! Dans l'ombre des premières heures de la nuit, ces dures heures qui commencent au crépuscule et finissent quand le sommeil le veut bien, où les plaies secrètes, bien éveillées, font plus souffrir, toute la chambrée écoute. On ne distingue pas les visages, sinon quand une cigarette brasille. Les chanteurs se sont groupés, assis sur un lit. Le silence est parfait. Lent et majestueux, le cantique se déroule, largement détaillé, les voix bien fondues; puis de soudaines envolées, de brusques galops le coupent, un mélancolique finale doucement décline jusqu'au silence encore, que nul ne songe à rompre.

Ceux qui chantent avec toute leur âme, ceux qui écoutent sans comprendre, avec tout leur cœur, c'est le meilleur d'eux-mêmes qui s'émeut, tremble, frissonne et pleure. Etranglés par la sourde détresse qui les laisse sans défense, tout à coup lucides et conscients de ce qu'ils ont perdu, cœurs chavirés, yeux mouillés, gorge nouée, ils ont pitié d'eux-mêmes.

C'est à ce moment qu'un gosse parfois, doucement, décroche le fusil du râtelier, tâte dans sa poche la cartouche dérobée le jour du tir, et, nu-pieds — mais, s'il frissonne, est-ce le froid? est-ce la fièvre? — gagne la cour. Il s'assied sur la marche d'un escalier, le corps bien appuyé au mur. Un coup de feu, qui alerte la garde, éveille les chambrées. Les falots des rondes dessinent des ombres sur les murs. Un commandement sec : « Tout le monde dans sa chambre ! » De sa lanterne qui tremble un peu au bout de son bras, l'adjudant de service éclaire ce pauvre corps affalé qui n'a plus de visage. L'orteil du pied nu est encore crispé sur la gâchette; crispées, les deux mains autour du fût de l'arme. Comment le reconnaître? Dans les chambrées, la ronde passe, interroge les caporaux ensommeillés. Voici le lit vide, voici la place vide au râtelier d'armes. L'adjudant grommelle, ému et ne voulant pas le laisser voir : « Qu'est-ce qui lui a pris, à ce c...-là? — Cafard ! » répond laconiquement le caporal.

La dépouille repose dans la toile de tente, dont l'étoffe claire se marbre de larges taches sombres.

(Photo Wide World)

Quartier libre !... Les légionnaires se hâtent... Quelques heures d'oubli les attendent

• • •

En s'engageant, la plupart des légionnaires ont coupé tout ce qui les rattachait à la société. S'il subsiste des liens, ils sont si ténus qu'ils pèsent bien peu à leur cœur. Les femmes par qui ils ont souffert, ou qu'ils firent souffrir, leur écriront-elles? Et celles qui les ont dégradés, perdus? Quand le père a chassé le fils indigne, la mère n'ose pas toujours prendre sur elle de continuer des relations. Le triste héros d'un drame domestique que la famille a condamné à l'oubli, qui s'en souviendrait? Et il y a l'orgueil de ceux qui n'ont pas réussi, cet orgueil de vaincus peu soucieux de faire connaître leur défaite. Les lettres qu'ils reçoivent sous des noms d'emprunt, elles ne sont pas souvent celles qu'il faudrait pour les réconforter.

Mais ils ont compté sans leur cœur, ce cœur de dix-huit, de vingt, de trente ans, qui s'accoutume mal à ne pas aimer. Certes, dans les débuts, il leur paraît que, tant de souvenirs, ils n'auront pas trop de leurs loisirs pour les caresser et qu'ils suffiront à emplir leur vie nouvelle. Le temps et cette bienheureuse faiblesse humaine agissent doucement.

Ce besoin d'aimer, à peine éveillé, qui le satisfera? Compagne élue, consolatrice, la femme telle que la souhaite leur misère, il ne faut pas qu'ils y songent. On n'aime pas un légionnaire. C'est à leurs sœurs en misère, à ces pauvresses des quartiers réservés, qu'ils apportent leur cœur.

Dans les boîtes où Vénus est marchande, on trouve le brutal, le dominateur, celui dont l'audace et les coups subjuguent ; le sentimental qui, dans ses bras, doucement, presse la misérable endormie de lassitude ; le perpétuel trompé, le timide qui brûle, dont toutes rient et qu'elles exploitent. C'est un miroir où l'on voit l'amour, tout l'amour réduit à ses gestes élémentaires, simplifié, sans fard ni convention.

C'était à Bel-Abbès, dans une étroite salle éclairée à l'acétylène, dont les murs étaient, jusqu'à mi-hauteur, revêtus de sparteries. Je vis un Allemand, colosse au visage placide, sur les genoux de qui dormait une enfant au mince visage blanc sous la toison rousse. C'était véritablement une enfant, gracile, frêle et déjà rusée.

(Photo Flandrin)

Les amies des légionnaires

Elle était toute pelotonnée contre la robuste poitrine. Autour du cou, elle avait passé de maigres bras. De longs cils mettaient une ombre sur sa joue; la bouche entr'ouverte laissait voir de pures dents; mais, autour des narines pincées, près des yeux, à l'angle des lèvres, il y avait des rides précoces. Un souffle égal soulevait l'étroite poitrine plate. Ce visage que le sommeil purifiait était émouvant. A le considérer, on en oubliait le lieu. L'homme n'était pas moins émouvant. Je le devinais sans finesse, sans complication, simple et bon, doux et tendre. Que sa pensée était lointaine ! On le voyait à ses yeux bleus. Le baiser dont il effleurait les cheveux crêpelés, avec une religieuse lenteur, par delà l'enfant rousse à qui le destinait-il?

(Photo Flandrin)

Aïcha l'Algérienne

Souffrances de simples qui permettent d'imaginer ce qu'endurent les autres, que l'orgueil encore aide à mieux « géhenner ». Leur amertume s'accroît de toute leur finesse. Passionnément, dans les femmes qu'ils rencontrent à la promenade, au jardin public, à l'église, ils cherchent des ressemblances encore au plus profond d'eux-mêmes. Celles qu'ils eussent été, quelques mois plus tôt, admis à entourer de soins, qu'ils s'avisent seulement de les admirer, oubliant leur état; que leur regard ou leur sourire s'égarent : de quel dédain ne seront-ils pas abreuvés ! Chaque jour, à Bel-Abbès, à Meknès, à Fez, à Rabat, des admirateurs discrets, dans les établissements publics où seuls les sots s'étonnent de leur présence, suivent d'inaccessibles aimées, sans espoir, pour simplement souffrir un peu plus chaque soir. Ils nomment cela une « assurance contre l'abrutissement ».

Mais les bouges les voient, eux aussi, ces difficiles, aux heures où la bête s'agite. Les alcools sans nom, avalés d'un trait, coup sur coup, les musiques espagnoles que traverse la vieille sensualité mauresque, les danses, les cris des femmes ivres, tout cela crée l'excitation factice et dangereuse. Les yeux brûlent, les bouches tremblent. A la porte, c'est la grande gaieté et la sombre folie qui attendent. Toute correction disparaît, même chez ceux qui ont au plus haut degré le respect d'eux-mêmes. L'ivresse et le désir durcissent les faces. Frénétique besoin de ne plus penser, de s'en aller ailleurs, n'importe où, torturant désir d'oubli et inexorable regret qui fait danser des images devant les yeux fixes.

Les flûtes et les violons accélèrent leur rythme. Les couples resserrent leurs étreintes. Des gosiers brûlés, les cris rauques jaillissent. Au diable le passé, le lointain passé mort ! Il n'est pas si loin qu'ils ne le retrouvent tout à coup, pris d'une soudaine lassitude.

Le jeune soldat imberbe qui, tout à l'heure, criait, riant et gesticulant, excentrique et drôle, quelle peine lui met la tête dans les mains, les épaules hautes, enseveli dans sa longue capote?

Dans un moment, quand il faudra regagner le quartier, il va sortir, Il suivra un groupe silencieux. Dans son lit étroit, il pleurera sans doute. La vaine attente du sommeil, il ne sera pas seul à en souffrir. Les nuits où la fatigue n'étend pas sur les lits de pauvres corps abrutis, comme elles sont longues pour les malheureux à l'affût de l'oubli !

(A suivre.) **Georges-R.-L. MANUE.**

Trois bons camarades (Photos Wide World)

Une tragédie paysanne dans les causses du Quercy

Cahors (de notre correspondant particulier).

DANS le désert chaotique des causses quercinois, se dressent quelquefois de tristes maisons branlantes, à l'aspect désolé. Quelques-unes sont vides de tout occupant. D'autres conservent encore des habitants fidèles au sol natal, si ingrat pourtant. C'est un village, un de ces villages du Lot, où la grande place n'est point troublée par les cris des enfants sortant de l'école, car il n'y a plus d'enfants...

Les belles familles

Dans cette région, où l'« avortement conjugal » est couramment employé, la famille Grimal étonnait par son nombre et sa fécondité. Noël Grimal, âgé de trente-sept ans, après avoir fait son service militaire au 14e régiment d'infanterie, avait épousé. le 25 novembre 1920, Marie Coussannel, âgée de vingt-deux ans, fille d'un honorable propriétaire habitant au lieudit « La Lignée », commune de Saint-Simon. Cinq enfants naquirent de cette union et un sixième était attendu. Les jeunes époux logeaient à quelques centaines de mètres de l'église de Flaujac, dans un immeuble assez vaste, mais peu confortable, en compagnie du père, de la mère et de la tante de Noël.

Un drôle d'homme, que l'aïeul, Antoine Grimal, sexagénaire au teint rubicond et sec comme un sarment de vigne. D'un caractère difficile et d'une violence peu commune, il semble qu'il eût conservé dans le sang les passions bouillonnantes de quelque Sarrasin, son ancêtre.

Sa femme, Céline, usée par de nombreuses maternités, avait vu successivement disparaître cinq de ses enfants. Le sixième vivait auprès d'elle, autant par amour filial que pour lui assurer la sécurité. Grimal, en effet, usait de sa compagne comme d'une bête de somme. Un témoin a pu déclarer « qu'un âne n'a jamais reçu autant de coups de bâton ». L'épouse martyre était par malheur devenue infirme et restait toujours au lit.

Quelqu'un a dit que l'âme d'un honnête homme était terrible à voir. Il y a dans la conscience paysanne des abîmes insoupçonnés qui donnent le vertige. Privé de sa femme, Grimal la remplaça par sa sœur et la lui imposa jusque dans la couche conjugale.

On comprend que, dans ces conditions, une haine féroce devait séparer le père et le fils, qui ne s'adressaient la parole que pour liquider des questions d'intérêt. La famille, exploitant un unique bien, en vivait et habitait dans les mêmes lieux. Les discussions étaient fréquentes; « l'existence était un enfer », dira plus tard la femme de la victime.

L'aïeul, excité par sa sœur Irma (on l'appelait « l'Irmate ») suscitait sans cesse de nouvelles querelles.

Le drame

Dans la journée du dimanche 9 décembre 1928, Noël Grimal fit part à son père de son intention de vendre la récolte de noix de la saison. L'aïeul et l'Irmate raillèrent cette décision et une discussion assez vive éclata.

Excédé, Noël se retira et, après le repas du soir, partit à la recherche de ses bœufs, qui s'étaient égarés. Il ne revint que vers 1 heure du matin, après une courte halte dans un café.

Il faut savoir que le vaste bâtiment où logeait la famille Grimal était séparé en deux parties : la première, réservée aux grands-parents et à la tante; la seconde, au fils, à la bru et aux enfants. Toutes deux possédaient une entrée distincte. Pourquoi Noël alla-t-il frapper à la porte du local occupé par ses parents ? Il semble que certains actes nous soient commandés par une force supérieure. La porte étant simplement fermée avec un loquet et personne ne répondant, le fils l'ouvrit avec violence.

Cette fameuse vente de noix motiva une nouvelle discussion. Dans la salle voisine, réveillés en sursaut et l'oreille collée à la cloison, la femme et les enfants en suivaient avec angoisse les incidents.

Des mots sanglants s'échangeaient dans l'obscurité et le reflet rougeâtre des bûches flambant dans la cheminée donnait aux gestes un aspect fantastique.

Noël Grimal montrait à son père la nécessité du marché :

— Je ne sais pourquoi je suis entré chez toi, disait-il; mais, puisque j'y suis, il faut que tu saches que la vente de la récolte nous est nécessaire.

— Que m'importe ! ripostait le vieillard, je n'ai pas d'enfant.

Les phrases, prononcées en patois, arrivaient, rocailleuses et sèches comme les causses.

— Pas d'enfant? Et tes petits-enfants ?

— Que m'importe !

— Tu n'as donc pas de cœur ?

Et l'Irmate :

Antoine Grimal

— En as-tu, toi ?

La colère grondait en Noël. Toutes les amertumes passées lui revenaient : la mère abandonnée, la concubine que, jeune, il avait vue diriger le ménage, et quelle concubine !...

Les dents serrées, la voix sifflante, c'est tout cela que, penché vers le vieillard, il lui disait dans les ténèbres, près de la pauvre infirme. Tout ce mépris et cette douleur jaillissaient, venant de sources profondes. Il ne pouvait se contenir. On voulait, par-dessus le marché, le faire mourir de faim, priver ses petits !

— Il me faut cette autorisation !

Et l'Irmate, s'adressant au vieillard :

— Tu es bien patient, aujourd'hui !

En chemise, le sexagénaire s'était levé :

— Te tairas-tu ? Tu n'auras rien, tu peux crever ! D'ailleurs, j'ai toujours dit que j'aurais ta peau.

Un soupir étouffé.

La menace que lui avaient répétée les voisins, Noël Grimal l'entendait de la bouche de son père !

— Tu ferais ça ?

L'aïeul, qui, pieds nus, avait gagné la cheminée, s'était penché vers les bûches entassées sur le plancher. Il se redressa brusquement. Un coup sourd :

— Han !

Puis une chute.

Un cri y répondit, de l'autre côté de la cloison.

La veillée funèbre

Maintenant, le grand corps gisait inanimé, allongé sur la pierre de la cheminée. Un épais filet de sang s'échappait de la blessure à la tête et s'étendait sous le lit.

Le vieux, posément, s'habillait ; l'Irmate aussi. Seule, l'infirme, les yeux grands ouverts, conservait épouvantée l'image hallucinante de l'acte homicide.

Pas un mot. Avec des gestes précis, comme prémédités, le frère et la sœur s'étaient installés chacun sur une chaise, près du foyer, où le feu achevait de mourir, le cadavre entre eux.

Dans la pièce voisine, lentement, la femme de la victime revenait à elle. Cette terrible paix nocturne lui rendit un peu de sécurité. Les enfants pleuraient silencieusement, devinant obscurément le drame.

Mme Noël Grimal, claquant des dents, folle de terreur et de douleur, prêta de nouveau l'oreille.

L'assassin abandonnait son mutisme. Penché vers son fils, il lui répétait sauvagement :

— Je te l'avais bien dit, je te l'avais bien dit ! comme si le malheureux eût pu l'entendre.

Des pas furtifs indiquaient que l'Irmate ne restait plus inactive et se livrait à une étrange besogne.

La veuve éplorée et les enfants restèrent ainsi, sans pouvoir sortir, la clef de la porte d'entrée étant dans la poche du mort.

La nuit égrena lentement ses heures terribles. Le frère et la sœur parlaient maintenant à voix haute. Emporté par une ivresse sanglante, l'aïeul voulait tuer ses petits-enfants !

L'Irmate

Le petit jour amena l'éveil de la vie paysanne. Un voisin, passant devant la fenêtre, fut averti et se chargea de prévenir les gendarmes. L'angoisse avait fui avec l'arrivée du soleil, et l'épouse de Noël, au nom de ses petits et de celui qui palpitait dans son sein, allait réclamer le châtiment du coupable.

Il faut entendre ceux qui ont participé à l'enquête et en ont vécu les détails pour bien imaginer les scènes qui vont suivre.

Lorsque les représentants de l'autorité et le magistrat instructeur arrivèrent à Flaujac, une foule immense était déjà massée devant la maison Grimal. Chez le père, rien ne bougeait.

Le magistrat instructeur n'éprouva pour entrer aucune difficulté. Le corps était dans la position signalée plus haut, le bras droit ramené sur le visage, en un geste de défense. Grimal s'appuyait contre la cheminée, l'air dégrisé.

— Qu'avez-vous fait ? lui demanda un gendarme.

C'est de la sœur que vint la réponse :

— Ils se sont battus, et le père, pour se défendre, a « tapé » trop fort; d'ailleurs, voyez !

La maîtresse de maison montrait son visage tuméfié, ses cheveux dépeignés...

— Voyez, le jeune m'a sauvagement frappée.

— Il vous a donc attaqués tous les deux ?

Et ce fut le récit de la scène que nos lecteurs devinent :

Noël, à la suite de l'affaire des noix, pénétrant chez l'auteur de ses jours, la menace à la bouche, l'intervention de la tante, qui reçut un coup de poing au visage, et l'aïeul obligé, pour se défendre, de saisir une bûche, qui avait ensuite roulé dans la cheminée, où elle avait flambé, sans que le meurtrier, hébété, et la tante, éplorée, eussent songé à la retirer.

Comme tout cela se tenait bien ! Magnifique échafaudage, si vraisemblable ! Et que pouvait la veuve qui, elle, avait entendu, proclamait la vérité, essayant de la faire admettre ?

L'arrestation de Grimal

Ah ! certes, les magistrats sentaient bien qu'il y avait dans son accent une force persuasive éloquente; mais l'autre, la tante, avec ses ecchymoses non simulées au visage, répétant toujours ses lamentations, était la preuve vivante de ce qu'elle avançait.

Morne, l'assassin refusait de répondre. La femme de la victime, accusait toujours, montrant du doigt le criminel, et faisant l'historique de la scène. Quelles larmes !

— Assassin ! assassin !

Et, soudain, d'un mouvement convulsif, se jetant au pied du lit où l'infirme gisait inerte :

— Mère, parlez donc, dites-leur ce qui s'est passé.

Mais l'Irmate :

— Tu sais bien qu'elle ne peut pas parler.

En effet, la pauvre vieille était presque muette : quel espoir insensé avait sa bru ! La tante, funeste sorcière, savait bien ce qu'elle faisait; elle était tranquille.

Ecroulée sur le plancher, près du cadavre de son époux, la Némésis terrifiante de tout à l'heure n'était plus que l'image de la douleur et du désespoir.

Et voici que, dans le grand silence qui avait suivi cette scène pathétique, la mère, la pauvre mère, voix d'outre-tombe, prononçait des mots isolés, mais significatifs pour le meurtrier atterré :

— Fils... discussion... Le père... a tué.

Une question, décisive pour le juge d'instruction.

— A-t-il frappé le premier ?

— Non... c'est... le... père....

Et la pauvre femme, épuisée, s'évanouit.

L'enquête

Un médecin, chargé d'examiner le cadavre, releva trois plaies profondes sur le crâne. L'hypothèse d'un coup donné avec la bûche s'évanouissait. Mais de quelle arme s'était servi le coupable ?

Un voisin raconta que, dans la nuit du crime, il avait vu l'Irmate portant un objet enveloppé dans du papier. Le même voisin, pénétrant dans sa grange, découvrit une hache couverte de taches suspectes et cachée sous une planche.

Des dépositions recueillies, il semble évident que l'Irmate a poussé son frère à une action extrême. Ce dernier ne contesta jamais le crime, se contentant d'opposer le plus profond mutisme au magistrat instructeur, lorsqu'il jugeait une question trop embarrassante. Il tomba d'ailleurs dans la plus noire mélancolie et voici ce qu'il écrivait quelque temps après à sa sœur :

« Ma chérie,

« Je regrette beaucoup de ne plus te voir. Si tu savais comme il fait noir ici. Dans la prison, on étouffe et je sens bien que je n'en ai plus pour longtemps.

« Je ne regrette pas de t'avoir causé plaisir, mais j'ai remords d'avoir tué mon fieu. Qui donc s'occupera de la terre ?... »

Cette tristesse s'accentua tous les jours. Antoine Grimal parlait souvent à ses gardiens de celui qui n'était plus.

Il semblait qu'il n'eût pas d'autre préoccupation. L'idée fixe le possédait. Son état est tel qu'il vient d'être conduit à l'infirmerie spéciale de Cahors, pour y être l'objet d'un examen mental. On croit qu'il a perdu la raison.

Si quelquefois vous passez par Flaujac, poussez donc jusqu'au cimetière. Vous y verrez une jeune veuve, en grand deuil, entretenant avec un soin jaloux une tombe. Et, sur la route, revenant vers le bourg, peut-être rencontrerez-vous, à la nuit tombante, une vieille femme, toute menue et ridée. Ne l'accostez point, ne lui parlez pas; elle ne répond jamais d'ailleurs. Laissez-la passer. Les bonnes gens du pays disent qu'elle est devenue folle. C'est Irma Grimal, qui évoque le passé et l'image de son frère.

Gilbert ROUGERIE.

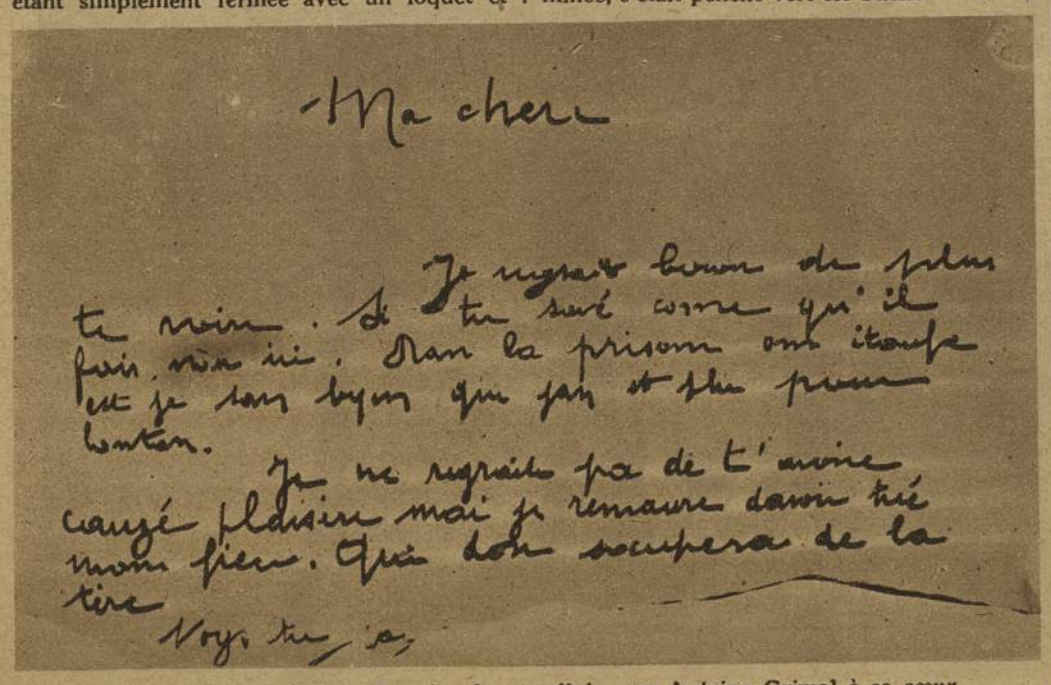

Ma chère

Je regrette beaucoup de plus te voir. Si tu savais comme qu'il fait noir ici. Dans la prison on étouffe et je sens bien que j'en ai plus pour longtemps.

Je ne regrette pas de t'avoir causé plaisir mais je remaure davoir tué mon fieu. Qui donc occupera de la terre

Voyez tu ça

Fac-similé de la lettre adressée, de sa cellule, par Antoine Grimal à sa sœur

TRAVERSE LE MONDE

Des postes de police jalonnent les routes en Angleterre. Au moindre danger...

Deux fous furieux dans le métro de New-York

New-York, mars 1929.

Un de ces jours-ci, dans une station de métro, un ouvrier, John Kipp, se mit brusquement à brandir un long couteau de cuisine et à larder les personnes se trouvant à ses côtés. Il était 6 heures du soir, heure d'affluence, et un train venait de déverser sur le quai un flot de voyageurs, tandis qu'une foule, lasse et trempée par la pluie qui tombait au dehors, attendait le moment de monter en voiture. Ce fut à ce moment que John Kipp, qui semblait en proie à un brusque accès de folie, se mit à frapper à droite et à gauche. La foule reflua, mais quatre personnes étaient blessées. M. Karl Thate essaya de frapper le forcené avec son parapluie, mais glissa et fut blessé au bras. Heureusement pour les voyageurs, Kipp demeura planté à l'endroit qu'il avait choisi pour son attaque, et il brandissait son arme au milieu du cercle vide qui s'était formé autour de lui. Des femmes, des enfants, criaient, tandis que d'autres trains arrivaient et stoppaient en gare. Quelqu'un réussit à fendre la foule ; il courut vers la sortie et héla un agent qui était en train de surveiller la circulation. Celui-ci quitta aussitôt son poste, descendit sur le quai et marcha résolument sur le forcené, armé de son bâton. D'autres agents et détectives arrivèrent à la rescousse et réussirent à maîtriser l'homme, en l'assommant à coups de bâton. Il fut transporté. inanimé, à l'hôpital.

Coïncidence curieuse, un fait presque identique se produisit, quelques jours plus tard, sur une autre ligne du métro de New-York. Ce fut cette fois dans un wagon en pleine marche que l'incident éclata. Un homme, qui semblait dans un état d'ivresse avancée, tira de sa poche un long couteau de cuisine et se mit à larder les voyageurs.

Ce fut une panique effroyable ; les femmes se jetaient de côté en poussant des cris, car il était impossible de fuir, le train marchant à toute allure. Un voyageur, M. James Kenney, essaya de maîtriser cet homme, qui n'était plus qu'une bête furieuse et qui aussitôt lui planta son couteau dans la poitrine. « Je vous tuerai tous ! » hurlait-il en levant son arme.

Un agent de police qui se trouvait dans un wagon contigu réussit à ouvrir la porte et se précipita sur le meurtrier. En reconnaissant l'uniforme, l'homme redoubla de fureur, mais l'agent l'assomma à coups de bâton.

Transporté à l'hôpital le forcené avoua qu'il avait passé toute sa journée à boire.

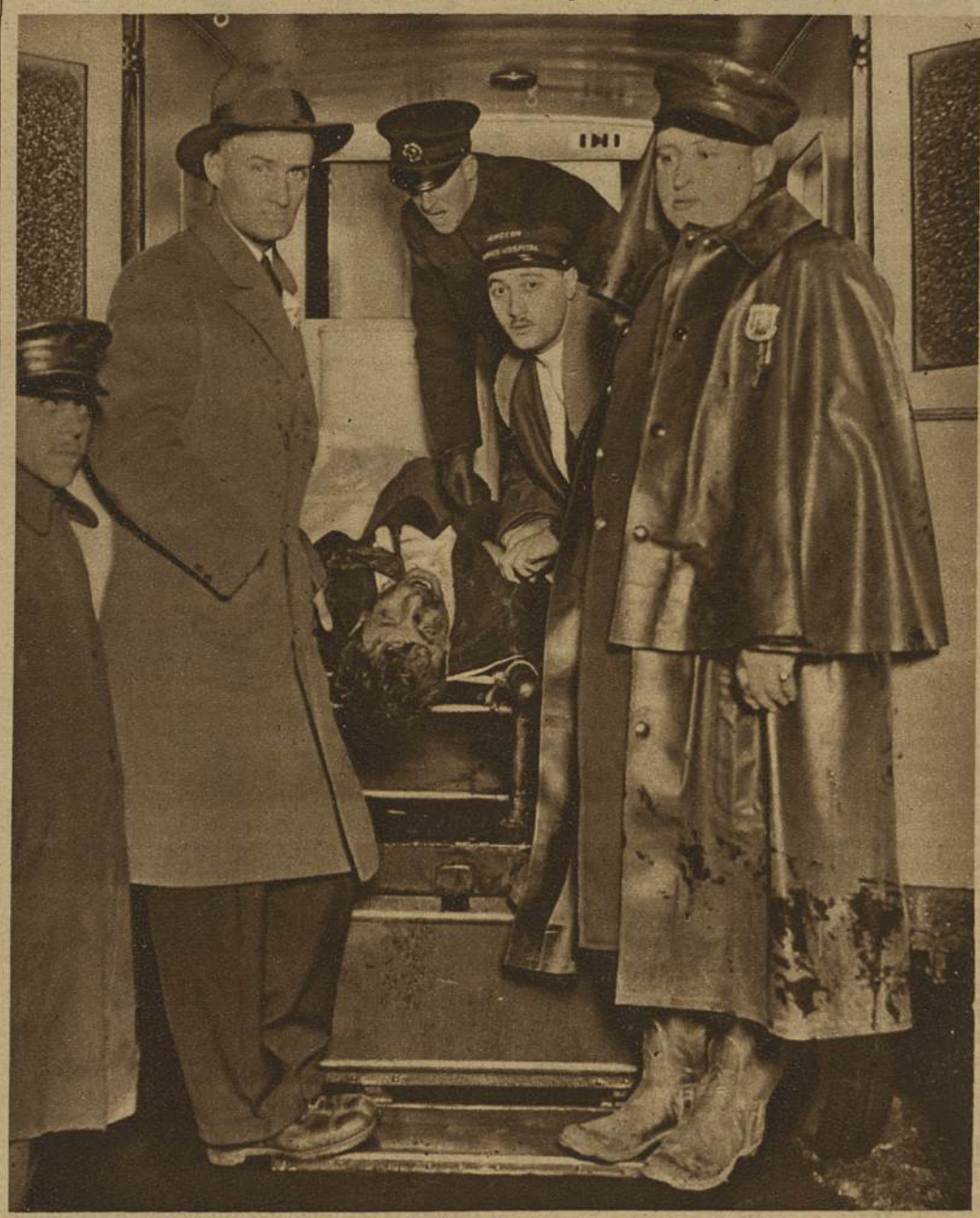

Le forcené du métro de New-York est transporté à l'hôpital

... Il n'y a qu'à décrocher l'appareil pour alerter le policeman le plus proche

Les riches Athéniennes ont le diable au corps

Athènes, mars 1929.

Une série d'étranges scandales défrayent les conversations des salons d'Athènes. Plusieurs dames de la haute société grecque sont accusées de « détournement de mineurs ».

L'épouse d'un officier supérieur de la marine grecque, le capitaine Racikosakis, après vingt ans de mariage, s'est éprise d'un jeune homme de dix sept ans, Constantin Paulios. Le mari intenta un procès en divorce. Il déclara au tribunal qu'il avait épousé sa femme quand elle avait quinze ans et qu'il l'aimait encore, mais ne pouvait pas tolérer plus longtemps le scandale.

La femme ne comparut pas au procès. Sans attendre la décision du tribunal, elle enleva son jeune amant et l'emmena dans l'automobile de son mari, loin d'Athènes, au bord de la mer, où elle avait loué une villa.

Les parents du jeune homme, qui appartient lui aussi à la « meilleure société », la firent poursuivre pour « détournement de mineur ». La police vint perquisitionner à la villa et rendit Constantin Paulios à ses parents. Mais il se sauva le lendemain et disparut à nouveau avec sa maîtresse.

Presque en même temps, la femme d'un banquier, qui est une très bonne automobiliste, enleva un jeune artiste le jour où il devait se marier avec une danseuse. Elle l'emmena dans sa puissante voiture, vers une destination inconnue.

Un sport dangereux

New-York, mars 1929.

Un sport original, sinon intelligent, fait fureur en ce moment, en Amérique, parmi les étudiants.

Un jeune homme et une jeune fille se couchent l'un en face de l'autre sur les rails d'un chemin de fer et attendent l'arrivée d'un train. Le vainqueur est celui qui se relève le dernier.

Récemment, miss Lilian Ramsay et son camarade William Robinsohn, de Oberlin Collège (Ohio) ont joué ce jeu stupide, en présence de toute une bande d'étudiants.

Un train express s'approchait à toute vitesse.

— J'ai vu subitement, raconte Mr Robinsohn, que Lilian ne partirait à aucun prix avant moi et qu'elle serait écrasée. J'ai sauté à travers la voie, en l'entraînant, avec moi.

Mais c'était trop tard. La jeune fille a eu l'épaule et deux côtes brisées par la locomotive.

Les autorités. de l'Ohio viennent d'interdire ces jeux dangereux.

Le parfumeur Milanais avait le cœur trop tendre

Milan, mars 1929.

Le propriétaire d'une parfumerie de Milan, le signor A. M..., est un brave commerçant pacifique et bon père de famille, tant qu'il reste dans sa ville ; mais, dès qu'il voyage, des idées romanesques lui viennent en tête et il rêve d'aventures extraordinaires.

Un jour, se trouvant à Bologne, il remarqua dans la rue une gracieuse jeune fille, mince et frêle, qui marchait au milieu de la foule, les yeux grands ouverts « *gli occhi spalancati* », comme une somnambule. Son regard était immobile et exprimait une angoisse indescriptible.

Le cœur du parfumeur milanais se serra ; il suivit la tragique apparition et l'aborda.

— Je m'appelle Lulu, lui dit-elle ; je suis danseuse excentrique ; je suis très malade. Les méchants fakirs m'obligent à prendre de la cocaïne, pour mieux m'asservir. Sauvez-moi d'eux !

Le parfumeur décida de sauver la belle. Elle quitta le music-hall et partit avec lui.

Il l'installa à Milan, dans un luxueux intérieur, sous le nom de Lucrezia Invernizzi.

Mais, après plusieurs semaines de félicité, commença le drame.

Lucrezia avait un défaut, que signor A. M..., ne pouvait supporter : elle était toujours en retard aux rendez-vous.

Le parfumeur lui acheta un chronomètre de 1.000 lires, mais cela ne changea rien. Il essaya de trouver la « tante », chez laquelle elle était souvent retenue, disait-elle, mais en vain. La jalousie le tourmenta.

Il quitta sa famille et vint habiter avec Lulu. Mais, un jour, en son absence, elle revint avec sa « tante » à la maison, fit ses malles, emporta tout, les bijoux, l'argenterie, et partit sans laisser un mot. Le parfumeur porta plainte. La police établit sans peine que la « tante » était une proxénète connue, mais il ne fut pas possible de retrouver la trace des deux femmes.

Le tribunal pénal de Milan les condamna à cinq ans de prison par défaut.

Le Directeur de la Police de New-York, de passage à Paris examine la circulation sur la Place de l'Étoile

Une bonne enlève les enfants de ses Maîtres

Les deux fils d'Oskar Lahousen, directeur d'une compagnie de films, ont disparu de la maison en compagnie d'une bonne, Adolfine Strob, employée dans la maison. Le père avait découvert dans un paquet de linge des lettres démontrant que la bonne avait entretenu des relations coupables avec le fils aîné, Erik, âgé de quinze ans, et que son frère, âgé de quatorze ans, avait été pris comme confident de l'intrigue.

Adolfine Strob, qui a vingt ans, avait été inculpée de vol quelques mois auparavant et avait été internée dans une maison de correction, dont le directeur, s'étant intéressée à son sort, l'avait placée chez ses amis, les Lahousen, qui lui firent bon accueil et, espérant la remettre dans le droit chemin, lui témoignèrent une entière confiance. La jeune fille a observé une attitude des plus correctes, mais fit preuve à plusieurs reprises d'une certaine exaltation. Ainsi, à la suite d'une discussion un peu vive, elle avait essayé de se jeter sous une motocyclette. Tout fait supposer qu'on a affaire à une détraquée et que cette fugue en est la conséquence fatale.

M. Lahousen ayant découvert la correspondance révélatrice, Adolfine Strob fut congédiée et avertie qu'elle serait ramenée à la maison de correction. Le lendemain, elle disparaissait avec les deux fils de ses maîtres, n'emportant avec elle qu'une somme modique. Les enfants n'ayant pas d'argent sur eux et les ressources de la bonne ne s'élevant qu'à 8 schillings, la police espère retrouver facilement les fugitifs. Le père a découvert, outre la correspondance en question, un journal de son fils qui ne laisse aucun doute sur les relations de l'adolescent et de la bonne.

L'établissement d'un trafiquant d'alcool de Kansas vient d'être saccagé à coups de hache par Mrs. Maude Wilson. Elle s'était mise en fureur en apprenant que son mari et sa fille se procuraient de l'alcool dans cette boutique. Les miroirs, les fenêtres et les accessoires de l'établissement, ne présentent plus qu'un amas de décombres.

GRANDS PROCÈS

Un flibustier de haut vol : Éloi Rossier

Fribourg, mars 1929.
(De notre correspondant particulier.)

Le tribunal de la Sarine, siégeant à Fribourg, vient de consacrer plusieurs audiences à une bien curieuse affaire. Il a, en effet, jugé Eloi Rossier, un aventurier de grande envergure, poursuivi pour escroqueries, faux, usages de faux, abus de confiance et banqueroute frauduleuse. Les pertes causées par l'accusé s'élèvent à 1 million de francs. A part cela, Rossier, flibustier de haut vol, a trempé dans l'affaire Moatti, cette escroquerie de 8 millions commise au détriment d'une banque parisienne. Ses exploits valent d'être contés.

Orphelin de mère, élevé hors de la maison paternelle, Rossier part, à l'âge de 17 ans, pour la France à la recherche d'un gagne-pain. Il s'y marie. En 1920, il encourt une condamnation à Saint-Nazaire et se fait expulser de France. Il revient en Suisse, où l'attend un mandat d'arrêt pour un délit commis lors d'un précédent séjour. Au sortir de la prison, il devient gérant d'une boulangerie neuchâteloise mais doit, 18 mois plus tard, quitter son poste à la suite d'un déficit de caisse. Il s'engage alors à la légion étrangère et est expédié au Maroc ; après deux mois de service, il déserte, revient en Suisse s'établit boulanger, fait de mauvaises affaires et, en 1926, il se fait admettre comme voyageur dans une fabrique de poterie.

Un gendarme comme on n'en voit peu !

C'est alors qu'il fait la connaissance d'un ancien gendarme « aspirant à une situation lucrative », nommé Ducry. Rossier et Ducry s'associent et fondent la société « Céramis », dont le but est l'achat et la revente en gros de la faïence et de la porcelaine, et dont le capital — 50.000 francs — est fourni par la belle-mère du gendarme. Rossier devient tout naturellement... l'administrateur de la société et Ducry le vérificateur des comptes ! Et, dès le début, notre escroc commet indélicatesse sur indélicatesse, vend des stocks de marchandises à vil prix, émet de fausses traites pour se procurer de l'argent, etc. Au fur et à mesure que les frasques de Rossier arrivent au jour, l'infortuné Ducry paye pour conjurer la débâcle de la « Céramis ». Vains sacrifices, d'ailleurs, car la faillite finit par être prononcée.

La Franc-maçonnerie entre dans la danse.

Estimant que la « poire » Ducry est encore joliment juteuse, Rossier n'hésite pas à monter ce chef-d'œuvre de flibusterie que fut l'affaire de la « Caomaltine ». La Caomaltine devait être un produit merveilleux, une vraie panacée. Rossier étant l'inventeur de la Caomaltine décide donc de la lancer sur le marché et, tout naturellement, ce sera, une fois encore, le crédule Ducry qui fera les frais de la mise en train de l'affaire.

Certain jour, Rossier confie à Ducry qu'il est devenu membre d'une puissante loge maçonnique moyennant un denier de réception de 10.000 francs. C'est donc sous ce très haut patronage que va être lancée la « Caomatine », dont le succès est certain. Mais la Loge veut être assurée de la fidélité de Rossier et le soumet à un temps d'épreuve, pendant lequel il faudra que Ducry continue à lui avancer des fonds. Seulement — ajoute l'escroc — le secret le plus rigoureux s'impose. Et... Ducry redonne dans le panneau ! N'a-t-il pas, d'ailleurs, reçu des « preuves » tangibles de la véracité des dires de son associé, sous forme de lettres à en-tête maçonnique, signées d'un conseiller national, M. O. de Dardel ? Et Ducry multiplie ses avances de fonds !

Toutefois, par moments, la foi du naïf gendarme vacille. Rossier sent qu'il est temps de frapper un grand coup.

En mission spéciale auprès du Saint-Père !

Rossier part subitement pour Rome, soi-disant chargé par la Loge d'une importante mission auprès du Saint-Père. Il revient, mais repart aussitôt pour Londres, où se trouvent, dit-il, ses mystérieux protecteurs. Et à son retour il exhibe aux yeux éblouis de Ducry deux chèques, l'un de 1 million et demi, l'autre de 1 demi-million, tirés à trois mois sur la Banque nationale, à Berne.

Les déplacements de Rossier s'effectuent souvent en avion ; l'escroc descend toujours dans les palaces... Tout cela coûte cher, mais... l'ami Ducry paye toujours !

Le jour de l'échéance des deux fameux chèques arrive. Rossier emmène Ducry à la Banque nationale, où ils vont enfin « toucher le magot » ! Seulement, tandis que Ducry doit se contenter de demeurer dans l'antichambre, Rossier pénètre seul dans le cabinet directorial, d'où il ne tarde pas à ressortir, l'air indigné pour annoncer à Ducry que Londres a interdit à la Banque de payer les deux chèques... pour le moment.

Un paquet de titres... de valeur !

Mais une banque fribourgeoise qui a cru à l'appui de la loge maçonnique et fait crédit à Rossier, s'avise tout à coup de se renseigner auprès de l'un des signataires des fameuses lettres maçonniques, M. de Dardel. La réponse de celui-ci est ce que l'on devine. Rossier est convoqué à la Banque où il avoue la supercherie. Ducry en est informé, mais, loin de se fâcher, continue à faire confiance à son associé. Il ne tarde pas à en être récompensé car, au retour d'un nouveau voyage à Londres, Rossier lui fait voir un paquet de 200.000 francs de titres que la Loge lui a, enfin, remis. On sut plus tard qu'il s'agissait en réalité de titres belges que Rossier avait achetés pour 1.500 francs à Bruxelles.

L'escroc se fait pincer à Paris.

Le 25 juin 1925, M. le conseiller national de Dardel dépose une plainte contre Rossier. Le 3 juillet, Rossier abandonne femme, enfants, associé et Caomaltine, quitte en auto Fribourg pour le Valais avec l'intention de passer en France. A Morgins, il trouve un complaisant personnage qui le cautionne pour que sa voiture puisse entrer en Savoie. Et c'est ainsi que, en compagnie d'une jeune ouvrière le filou voyage dans le midi de la France, visite la Bretagne, vient à Paris, où il se fait arrêter le 10 septembre 1927.

Une escroquerie de 8 millions.

Rossier, extradé de France, est écroué le 17 février 1928 à la prison de Fribourg et là il semble attendre paisiblement sa comparution devant la justice. Cependant, un nouveau coup de théâtre se produit.

Le 19 mai 1928, la presse publie une sensationnelle information sur l'affaire Moatti :

« A Paris, devant le tribunal correctionnel, comparaissaient hier Maurice Moatti, ex-administrateur délégué de la Foncière du Calvados, le comptable Georges Mantelet et la dactylographe Marguerite Gourdemanche.

« Le 11 mai 1927, une banque parisienne constatait, au débit de son compte sur la Midland Bank, une somme de 64.250 livres sterling, en deux lettres de virement de 38.750 et 25.500 livres sterling, portant les fausses signatures du fondé de pouvoir et du directeur adjoint de la banque parisienne. Les lettres de virement transféraient les fonds du compte de la banque parisienne au compte d'un certain Dorfèvre qui les retira. On ne sait pas qui a falsifié les signatures, mais on croit que c'est le comptable et la dactylographe.

A l'audience, Moatti a déclaré qu'il a connu Dorfèvre à Cannes, que Dorfèvre existe réellement, mais l'enquête n'a découvert aucune trace de Dorfèvre ni à Cannes, ni en Suisse. Toutefois, un employé de banque l'aurait vu.

La banque volée était la Banque de l'Union parisienne. La Midland Bank est une banque anglaise.

Rossier ayant lu cette information dans sa prison fait appeler le juge d'instruction pour lui faire de « graves révélations ». Il a précédemment, avoué tous les méfaits mis à sa charge. Il révoque soudain ses aveux et prétend qu'il est lui aussi, une victime de Moatti qu'il affirme avoir été le « grand manitou » de l'intervention franc-maçonnique dans l'affaire de la *Caomaltine*. Par l'intermédiaire de Dorfèvre, Moatti aurait capté la confiance de Rossier et, en le leurrant de promesses, l'aurait amené à faire avancer par Ducry les sommes que celui-ci a dépensées pour le lancement de l'affaire.

La justice française intervient

La police judiciaire française est saisie des révélations de Rossier et demande à pouvoir interroger celui-ci. En vérifiant minutieusement les allégations de Rossier, au prix d'une enquête à ramifications internationales, on eut bientôt la certitude que Rossier avait échafaudé avec une astuce remarquable un roman ayant la vraisemblance de la réalité, mais un roman. Qu'il eût des relations avec Moatti et consorts, cela semblait certain, mais il paraissait incroyable qu'il eût été leur dupe.

Un jour, la caissière de Moatti est amenée à Fribourg. Confrontée avec Rossier, elle reconnaît formellement dans celui-ci le fameux Dorfèvre qui a touché les fonds extorqués à l'Union parisienne. Deux autres employés de Moatti reconnaissent également Rossier.

Confondu, Rossier finit alors par avouer qu'il a joué le rôle de Dorfèvre. Il reste maintenant à tirer au clair la part qu'il a eue dans la vaste escroquerie de Moatti ; mais ceci concerne la justice française.

Le filou s'en tire à bon compte

Devant ses juges, Rossier comparaît avec toutes les apparences d'un homme à la conscience parfaitement sereine et, tout au long de ses interrogatoires, sa voix, sera tour à tour, calme et posée, s'enflera, s'indignera et il cherchera, plus d'une fois, à échafauder quelque nouveau roman.

Après l'auditoire de nombreux témoins, un réquisitoire rigoureux, les plaidoiries de Mes de Vevey et Lorson, Eloi Rossier, l'inventeur de la fameuse « Caomaltine », dont le nom restera célèbre dans les annales judiciaires du pays suisse, a été condamné à trois ans de maison de force.

Et l'impression générale, après le prononcé du jugement, est que ce flibustier de grande envergure s'en tire véritablement à bon compte !

Gaston RUB.

Le dernier scanda

La police de New-York vient d'arrêter toute la trou
y était jouée était trop décolletée. Nos photos montre
leur cautionnement. *A gauche :* Miss Alice Weaver, 1
dans son costun

La onzième chambre vient de condamner à 8 mois de
qui avait vitriolé son ami, soldat. *A gauche :* la

Une doctoresse, Mlle Champagne, qui dans un accès de
la doctoresse Gobert, a été condamnée à deux ans de
à droite, au premier p

PETITES CAUSES

Voulait-il arroser de pétrole le plancher... ou sa maîtresse ?

Le souriant et cruel président Breitling joue avec le prévenu comme le chat avec la souris... il est doucereux dans ses interrogatoires ; sa face épanouie fait espérer une bienveillante sentence, et, comme à la foire, on gagne à tous les coups... le maximum.

Parfois — l'exception confirmant la règle — M. Breitling, tempéré par ses assesseurs de droite et de gauche, rend des jugements convenables.

L'autre jour, il interrogeait un jeune serrurier, poursuivi pour avoir menacé de mort sa maîtresse. Le serrurier niait. Après avoir entendu la maîtresse — témoin partial — on fit approcher de la barre une voisine qui avait assisté à la scène.

La voisine était bavarde et prudente ; elle tenait à tout dire, mais avec ménagement. Elle voulait «éclairer la justice» — une belle expression qu'elle répéta cinq fois — mais, à la lueur de son quinquet, elle voulait projeter quelques clartés bienveillantes sur le coupable...

La voisine. — Monsieur est venu demander à son amie de revenir chez lui. Il nous a parlé très gentiment, je ne peux pas dire le contraire, très gentiment, mais il tenait un revolver dans sa main. (*Hilarité.*)

Le président. — Nous voilà renseignés.

Le serrurier. — C'est pas vrai !

Le président, en rigolant. — Un autre témoin, qui n'a pas été cité, a déclaré au juge d'instruction que vous aviez arrosé votre amie de pétrole, pour y mettre le feu. (*Nouveaux rires.*)

Le défenseur du serrurier fait une juste remarque :

— Il est des témoins qui franchissent facilement les distances : mon client a dit qu'il voulait nettoyer le plancher au pétrole... il n'a jamais songé à laver de cette manière sa maîtresse !

Une seconde voisine — combien y avait-il de voisines à cette entrevue extraconjugale ? — confirme en termes à peu près identiques le récit de la première.

La seconde voisine. — Monsieur a été très gentil.

Le président. — Mais il avait un revolver, n'est-ce pas ?

La seconde voisine, avec un soupir. — Eh ! oui...

L'avocat plaide :

— Il s'agit d'une scène banale, comme il s'en produit souvent dans les faux ménages...

Le président l'interrompt :

— Et dans les vrais aussi !...

Est-ce l'expérience conjugale du magistrat qui l'a incité à faire cette observation ? Qu'en pense Mme Breitling ?

Allons !... le tribunal a passé un bon quart d'heure, il s'est amusé. Le jeune serrurier profite de cette bonne humeur : six mois de prison, avec sursis.

Le prix de la chair humaine

Assis au banc de la partie civile, Louis Favier réclame, devant la douzième chambre correctionnelle, 200.000 francs de dommages-intérêts : il a été blessé par une automobile.

Louis Favier est plongeur dans un restaurant. Il occupe, dans cette profession, une place de choix, due à l'ancienneté de ses services, à la valeur de ses qualités techniques. C'est pourquoi, on l'a surnommé « le roi de la plonge ».

Les conséquences de cet accident ont été graves pour Louis Favier : il était déjà amputé d'une jambe et on a dû lui raccourcir la cuisse de 6 centimètres. L'avocat de la compagnie d'assurances essaye de tirer argument de cette infirmité précédente. Celui-ci, Me Beuf, s'emploie à défendre au mieux les intérêts de sa puissante cliente :

— 6 centimètres de plus ou de moins, ça n'a pas d'importance, puisque M. Favier n'avait plus sa jambe !

Me Ducos de la Haille, bon géant de la barre, dont la voix gronde, se dresse :

— Vous en parlez à votre aise, maître Beuf. Je voudrais bien vous y voir... Que diriez-vous si on vous coupait un peu de vous-même ?...

Me Beuf. — Ce n'est pas la même chose !... Ca ne gêne pas M. Favier pour « plonger ».

Me Ducos de la Haille. — Qu'en savez-vous ? Vous n'avez jamais plongé.

Me Beuf. — En aucune façon.

Me Ducos de la Haille. — Alors ?...

Le dialogue se poursuit interminablement, à la fois comique et navrant : on discutaille de part et d'autre pour savoir ce que peuvent bien valoir 6 centimètres de viande humaine... On se croirait au marché, la cuisinière dialoguant avec le boucher pour obtenir une réduction sur le bifteck ou la côtelette...

Le tribunal tranche ce litige : il accorde à Louis Favier, pour ses quelques centimètres de chair enlevés, 50.000 francs.

Le «roi de la plonge» serre longuement les mains de son avocat.

Scandale de New-York

toute la troupe d'un théâtre, sous prétexte que la revue qui hotos montrent les artistes quittant la cour après avoir versé ce Weaver, l'une des artistes ; *à droite :* Miss Lucilia Mendez s son costume de scène

8 mois de prison une jeune couturière, mère de quatre enfants, *gauche :* la victime à la barre ; *à droite :* la vitrioleuse

un accès de rage avait frappé d'un coup de stylet, son amie, eux ans de prison avec sursis. *A gauche :* Mlle Champagne ; au premier plan, Mlle Gobert

Croquis des "flagrants délits"

On accuse souvent la justice d'être lente : le reproche n'est pas toujours exact et, pour s'en convaincre, il suffit d'assister, au début d'une audience de correctionnelle, au défilé des « flagrants délits ».

Le rythme judiciaire, ici, est accéléré : du trente à l'heure en moyenne. Ce sont, pour la plupart, les mêmes têtes que l'on voit repasser, à intervalles réguliers : récidivistes du vagabondage, de la grivèlerie, du chapardage... curieuses figures, pas de bien méchants bougres, certes, mais qui seront repris demain, parce que leur destin est d'être perpétuellement condamnés...

Les voici, jeunes et vieux, misérables ou faussement élégants, minés par la tuberculose...

Choigneau, vingt-six ans, est un révolté : il est interdit de séjour, il n'a pas le droit de résider à Paris. Et, cependant, il s'obstine à ne pas quitter la capitale.

Le président. — Pourquoi êtes-vous à Paris ?

Choigneau. — J'ai une coxalgie, la maladie des os. Qui c'est, mon président, qui me lacerait mes souliers ?

Le président. — Vous n'avez pas besoin d'être à Paris pour trouver quelqu'un qui vous aiderait à lacer vos souliers.

Choigneau. — Si je suis à Paris, ce n'est pas ma faute.

Le président. — Encore une fois, vous n'avez pas besoin d'être à Paris pour cela...

Choigneau est condamné à quatre mois de prison. Il hausse les épaules... Il sait bien qu'en sortant de Fresnes il restera dans la capitale ; le tribunal, lui aussi, le sait... Choigneau sera de nouveau arrêté ; il repassera devant la treizième chambre... Ce jeu continuera longtemps.

A qui le tour ?

• • •

Voici Nedelec, un vieil habitué des cours et des tribunaux : quarante-six condamnations à son casier. Ce n'est pas mal. Toujours du même ordre : vagabondage, infraction à la police des chemins de fer. Nedelec n'aime pas payer sa place, il voyage à l'œil... Cela lui vaut de fréquents séjours cellulaires. Qu'importe ? Il a pris le train.

Le président. — Pourquoi voyagez-vous sans billet ?

Nedelec. — Je venais travailler à Paris et j'avais bu un coup.

Le président. — Vous avez eu tort deux fois : d'abord de boire un coup, ensuite de monter en wagon sans acquitter le prix de la place.

Allons ! Nedelec fera trois mois de prison...

• • •

Léon Clébaut, faussement assigné au nom de Kléber, est un solide gaillard. Il travaille aux abattoirs de La Villette ; il a été arrêté, l'autre nuit, avenue Jean-Jaurès ; il a encore sa blouse noire.

Port d'arme prohibé et ivresse : telle est l'inculpation. Le rapport des agents est formel : Clébaut puait le vin ; dans sa poche, deux énormes coutelas.

Le président. — Votre compte est bon. C'est net, cela, hein ?

Clébaut a son opinion sur la justice ; pour avoir eu l'honneur de comparaître assez souvent devant elle, il sait qu'un « flagrant délit » est toujours présumé coupable et que les magistrats, pressés de déblayer l'audience, limitent les explications du prévenu.

Clébaut. — Je vais vous expliquer, mon président, si vous permettez de m'expliquer.

Le président, pour une fois, accepte :

— Allons-y.

Clébaut. — C'est pas difficile à comprendre ; tous les matins, à 3 heures, les agents peuvent m'arrêter, si ça leur fait plaisir : j'ai sur moi les deux couteaux qu'on me reproche ; ce sont mes instruments de travail.

Le président. — Et l'état d'ivresse constaté, ça faisait également partie de votre travail ?

Clébaut, pathétique. — Mon président, si l'on peut ainsi m'accuser ! Je venais de me lever à 2 heures ; il était 3 heures ; tous les bistros étaient fermés à ce moment-là, vous le savez bien...

Le président Hourtoulle est assez mal renseigné sur l'heure d'ouverture des débits de vins, du côté des abattoirs de La Villette. Il fait pleine confiance à l'agent, qui charge le tueur de bœufs.

Le substitut « remet ça » :

— Vous naviez pas le droit de porter ces deux couteaux...

Le tribunal condamne Clébaut à huit jours et Clébaut quitte le box en gémissant :

— Mes outils de travail... mes outils !...

L'homme du monde chauffeur de taxi

Un « monsieur » très bien mis, s'avance dans le prétoire de la 11e chambre correctionnelle. Il est chauffeur de taxi et fort distingué.

On l'a inculpé d'outrages à agent ; le délit ne paraît guère douteux : devant le Cirque d'Hiver, l'autre soir, il a dit le mot de Cambronne à un gardien de la paix qui, par ses ordres contradictoires, créait de l'embouteillage.

Le président Hourtoulle pose la question rituelle :

— Qu'avez-vous à dire ?

L'homme du monde. — Ce mot n'est pas injurieux pour l'agent il a dépassé ma pensée...

Le président. — Sans doute, mais tout de même !...

L'homme du monde. — Si l'agent était ici, je lui exprimerais mes regrets sincères. Ce n'est pas parce que maintenant je suis au volant que j'ai perdu le souvenir de mon éducation...

Tout cela est dit sur un ton de sincérité, de dignité même, qui frappe le tribunal. Résultat : 16 francs d'amende avec sursis.

L'homme du monde chauffeur de taxi s'incline quitte la salle et remonte dans sa voiture qui l'attendait à la porte.

LES 13 MYSTERES

Grand Concours hebdomadaire de "Détective"

II

LE COFFRE-FORT DE LA S. S. S.

JOSEPH LEBORGNE lisait ses journaux, ou plutôt se contentait de savourer les faits divers de chacun d'eux, et je crois que c'est pour avoir la paix qu'il me désigna sans conviction un dossier intitulé **S.S.S.**

Une information d'un grand quotidien de Paris me tomba d'abord sous les yeux :

Un mystérieux cambriolage

Un cambriolage qui laisse loin derrière lui les hauts faits d'un Arsène Lupin a été commis boulevard Haussmann et l'affaire est d'autant plus troublante qu'on ne peut même pas déterminer à quinze jours près la date à laquelle il a eu lieu.

La Société du Sucre synthétique, récemment constituée au capital de 1.500.000 francs, occupe de vastes locaux au premier étage du 36, boulevard Haussmann.

Un coffre-fort de dimensions respectables et construit selon les formules les plus modernes est le principal ornement de ces locaux.

Lors de la constitution de la société, voilà un mois, des titres représentant une valeur de 1 million environ furent déposés dans ce coffre, en présence des trois administrateurs. Une enveloppe cachetée, contenant la formule découverte par l'ingénieur Morowski, pour la fabrication du sucre synthétique, fut enfermée dans le même coffre.

Pour ouvrir celui-ci, fabriqué spécialement par la maison Leroy sur les indications de la S. S. S., trois clefs sont nécessaires. Chaque administrateur possédait et possède encore une de ces clefs.

Or, hier, comme ils étaient réunis pour retirer du coffre certains titres dont ils avaient besoin, ils eurent la surprise de constater que le meuble était vide.

Il ne portait aucune trace d'effraction. Et c'est en vain que le service de l'identité judiciaire a tenté de relever sur l'acier des empreintes digitales.

Les trois administrateurs, MM. Morowski, Germain Massart et Henry Leprin, sont catégoriques dans leurs affirmations. Ils n'ont ouvert le coffre qu'une seule fois, pour le dépôt des titres et de l'enveloppe cachetée. D'autre part, ils ne se sont ni l'un ni l'autre séparés de leur clef.

Quant à M. Gérard Leroy, le constructeur du coffre, il a affirmé que les cambrioleurs les mieux outillés n'auraient pu venir à bout des trois serrures à secret.

Une enquête est ouverte. Mais la tâche de la police est rendue extrêmement difficile par le fait qu'il est impossible de déterminer, même à peu près, la date à laquelle le vol a eu lieu.

On suit une piste, cependant. Un voleur international, affilié à une bande d'Amsterdam spécialisée dans ce genre d'opérations, a été aperçu à Paris voilà une semaine environ.

Mais on n'a pu encore retrouver sa trace.

Leborgne lisait toujours, sans se préoccuper de moi, et c'est en vain que j'essayai d'attirer son attention par mes commentaires. Je me résignai donc à parcourir un article découpé dans un journal hebdomadaire qui se vante volontiers d'être indiscret, mais qui a soin de ne pas proclamer que ses indiscrétions frisent souvent le chantage :

Le plus larron des trois ?

La grande presse a raconté assez brièvement l'affaire de la S. S. S. (Société du Sucre synthétique), mais, selon son habitude, elle a eu soin de ne pas tout dire.

Nous allons donc compléter ses informations et l'on se rendra compte qu'on se trouve en présence d'une des plus jolies farces qu'il soit possible d'imaginer.

Entre autres, on a tenu sous silence le témoignage spontané de M. Leroy, constructeur de coffres-forts, boulevard Richard-Lenoir, qui a rapporté la confidence que lui avait faite son principal monteur, Jean-Baptiste Canelle, celui-là précisément qui a procédé à l'installation du meuble boulevard Haussmann.

Quelques jours après la constitution de la S. S. S. et alors que les fameux titres devaient se trouver dans le coffre, Canelle reçut à son domicile particulier, vers 10 heures du soir, la visite de Germain Massart, qui paraissait très nerveux.

Massart affirma que ses deux associés se trouvaient en voyage, l'un à Marseille, l'autre à l'étranger, et qu'il avait besoin sur-le-champ d'une pièce contenue dans le coffre. Il pria Canelle de l'accompagner boulevard Haussmann et de l'aider à ouvrir le meuble, malgré l'absence de deux des trois clefs.

L'ouvrier hésita. Il finit par déclarer, afin de masquer son refus, que la chose lui était matériellement impossible.

Massart insista encore. Il ne partit qu'après avoir prié le monteur de ne parler de sa visite à personne.

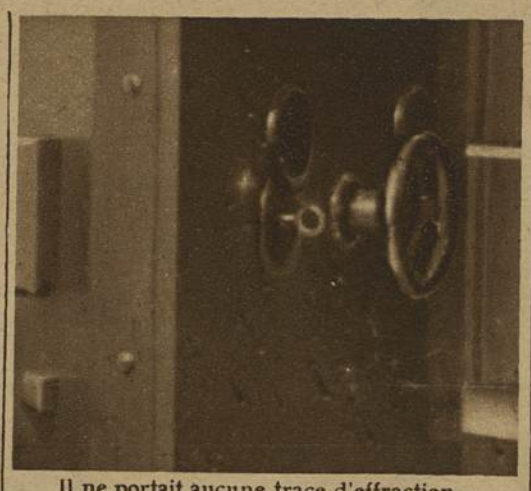

Il ne portait aucune trace d'effraction...

Canelle n'en dit pas moins son étonnement à M. Leroy, dès le lendemain, et celui-ci approuva son attitude.

Comme bien on pense, le juge d'instruction a interrogé à son tour le monteur. Celui-ci a renouvelé ses déclarations. Il y a même ajouté une accusation plus grave, dont il n'avait pas cru devoir parler à son patron.

Quatre jours après la visite de Massart, en effet, Henry Leprin se présenta à son tour au domicile de Canelle.

Après un long préambule, il offrit à celui-ci une somme de 50.000 francs, s'il consentait à lui ouvrir le coffre. Sur le refus de l'ouvrier, il supplia, lui aussi, Canelle de se taire et il voulut lui faire accepter un chèque de 10.000 francs, pour prix de son silence.

Comme le monteur refusait toujours, il posa le chèque sur la table et s'en fut.

Canelle a avoué qu'il n'avait pas résisté, le lendemain, à la tentation de toucher ce chèque.

Comme on le voit, l'affaire ne se présente pas tout à fait sous un jour aussi clair que la presse veut bien le dire.

Et ce n'est pas tout !

Nous pouvons affirmer qu'il y a un troisième larron, qui n'est autre que Morowski lui-même.

Celui-ci, qui est russe, n'a jamais été ingénieur, mais s'est contenté de suivre pendant un an les cours de l'université de Liége.

Il faillit être condamné, dans cette ville, pour escroquerie, et il préféra gagner Berlin, où lui vint cette idée du sucre synthétique. Il essaya d'intéresser différents industriels à sa prétendue invention.

Une fois, il fut sur le point de réussir; mais, le jour où les expériences eurent lieu, un ingénieur présent découvrit la supercherie.

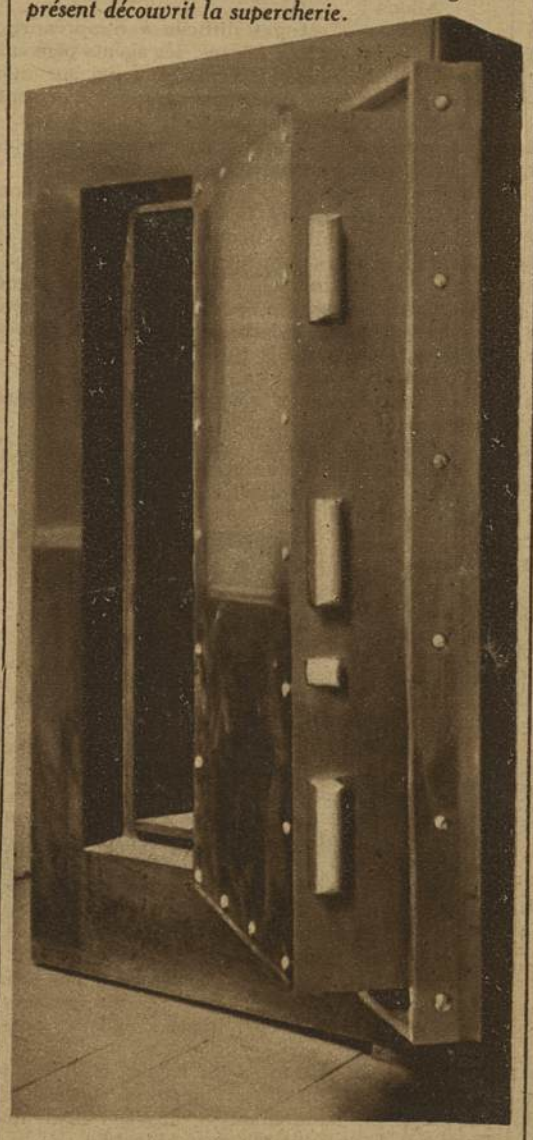

et pourtant il était vide

Si aucune plainte n'a été portée alors, c'est que les industriels allemands ne voulurent pas avouer que, pendant plusieurs semaines, ils avaient été dupes d'un aventurier.

Morowski ne s'est pas découragé; il a simplement changé de champ de bataille.

Et, à Paris, il a trouvé Massart et Leprin, qui ont aussitôt accepté de fonder une société pour la mise en valeur de son invention.

Les trois compères avaient une telle confiance l'un dans l'autre qu'ils ont commandé, pour y déposer l'actif de la société, un coffre à triple serrure, dont ils se sont partagé les clefs.

Quel est le plus larron des trois ? Et qui a réussi à ouvrir le coffre malgré tout ?

Qu'y avait-il exactement dans le coffre ?

Et quels sont les titres apportés dans l'affaire par Massart et Leprin ?

Ce n'est pas à nous de le découvrir.

Pour conclure, nous ne pouvons que répéter : Quel est le plus larron des trois ?

Le dossier ne contenait rien d'autre, sinon la photographie des trois clefs, celle du coffre et des serrures et un plan des bureaux du boulevard Haussmann.

— Qu'en dites-vous ? questionna Joseph Leborgne sans quitter son journal des yeux.

— Qu'il y a évidemment un voleur dans l'affaire.

Il haussa les épaules. Il se leva.

— Est-ce que vous avez quelques notions en matière de coffres-forts ? Non ? Dans ce cas, il faut que je vous répète ce que M. Leroy, qui est le plus sérieux des industriels, m'a affirmé au téléphone : *Le coffre n'a pas été forcé ! On n'a tenté sur lui aucun des moyens classiques d'effraction ! On l'a ouvert purement et simplement avec ses clefs.*

— Les renseignements donnés par l'hebdomadaire sur Morowski sont exacts ?

— Ils le sont. Il est probable, en effet, que le Russe est un vulgaire escroc à l'invention.

— Massart ?

— Un homme d'affaires marron.

— Henry Leprin ?

— Un garçon à tout faire.

— Etait-il facile de s'introduire la nuit dans les bureaux ?

— Comme dans la plupart des bureaux : une porte à ouvrir; l'enfance de l'art pour un cambrioleur.

— Mais la concierge ?

— Tire le cordon comme toutes les concierges, sans même entendre, dans son demi-sommeil, le nom qu'on lui crie.

— Les trois administrateurs s'entendaient bien ?

— Ils se souriaient du bout des dents. Ils se méfiaient l'un de l'autre.

— Et maintenant ?

— Ils s'accusent mutuellement. Massart et Leprin donnent une explication plausible de leur démarche auprès de Canelle. Ils affirment que, intrigués par les manières du Russe, qui remettait toujours les expériences à plus tard, ils voulaient s'assurer du contenu de la fameuse enveloppe cachetée.

— Et que dit Morowski ?

— Qu'il est la victime de ses associés et que ceux-ci ont voulu simplement reprendre leurs titres.

— Mais pourquoi ?

— Parce que, d'après lui, ces titres seraient sans valeur. On aurait essayé de lui voler son invention en jouant cette comédie de société anonyme, mais en ne déposant dans le coffre que des valeurs des « pieds humides », comme on dit en bourse. La formule du sucre synthétique une fois révélée, les deux hommes n'eussent plus eu qu'à l'exploiter ou à la vendre à leur tour...

— Et le juge s'y retrouve ?

— Il en perd le sommeil. Ou plutôt il en a perdu le sommeil jusqu'hier.

— Hier ?

— C'est-à-dire jusqu'à ce que j'aie découvert la vérité.

Georges SIM

?

(Lire la solution exacte Jeudi 11 Avril)

NOTRE JURY

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que cinq de nos éminents collaborateurs, du monde de la science, du barreau et des lettres, MM. Pierre Mac-Orlan, Maurice Garçon, Henri Duvernois, J. Kessel et le Dr Henri Drouin, ont bien voulu accepter de constituer le jury qui examinera en, toute impartialité, les réponses parvenues chaque semaine à « *Détective* » et décidera de leur classement.

RÈGLEMENT

Article premier. — Chaque jeudi, durant treize semaines, nos lecteurs trouveront le récit complet d'une affaire criminelle, dont les détails et les observations psychologiques leur permettront de trouver le coupable.

Art. 2. — A la fin de chaque récit, une série de questions sera posée aux lecteurs. Ils devront y répondre d'une façon nette et précise, succincte le plus possible.

Ceux d'entre eux qui laisseront de côté l'une de ces trois questions se verront éliminés d'office. Les gagnants seront ceux dont les réponses se rapprocheront le plus des solutions exactes rédigées par l'auteur du récit, M. Georges Sim, qui les a remises sous plis cachetés et numérotés au directeur de *Détective*.

Art. 3. — Pour nous permettre de départager les *ex-æquo*, les concurrents devront répondre, à la question subsidiaire suivante :

Combien de réponses justes parviendront-elles à Détective ?

Art. 4. — Les lecteurs ont sept jours pleins, pour nous faire parvenir leur réponse, après la publication de chaque mystère. C'est-à-dire que les enveloppes contenant les réponses au mystère du numéro de cette semaine (jeudi 28 mars 1929) devront nous être parvenues au plus tard dans la journée de jeudi prochain (4 avril 1929). Les lettres reçues après ce délai seront détruites purement et simplement.

Les enveloppes, affranchies convenablement, devront être adressées à la direction du journal *Détective*, 35, rue Madame, PARIS (VIe), porter la mention *CONCOURS HEBDOMADAIRE* et renfermer le bon du concours correspondant au mystère.

Art. 5. — Nous donnerons la solution exacte de chaque mystère, avec la liste des gagnants, quinze jours après la publication du récit dans *Détective*.

Art. 6. — Le concours des 13 mystères est doté de 50 prix chaque semaine.

Le premier prix est invariablement fixé à **500 francs en espèces.**

Art. 7. — Chaque mystère forme un concours complet. Il s'agit donc de 13 concours distincts.

Mais nous faisons remarquer à nos lecteurs qu'ils ont tout avantage à participer aux 13 concours, car le plus avisé d'entre eux qui nous aura adressé le plus grand nombre de solutions justes se verra attribuer un prix spécial de

5.000 FRANCS EN ESPECES

indépendant des prix de 500 francs qu'il aurait pu déjà toucher.

Les lecteurs désireux de prendre part au Concours hebdomadaire devront répondre aux questions suivantes :

1° Qui a ouvert le coffre ?

2° Comment a-t-il été ouvert ?

3° Quel est le mobile du vol ?

MYSTÈRE N° 2

BON

LES « RÉSURRECTIONNISTES » ET LEURS ÉMULES

Quels étaient les fournisseurs, au dix-neuvième siècle, des écoles de dissection d'Angleterre

Dans le premier tiers du dix-neuvième siècle, il se trouva en Angleterre des hommes qui firent de l'assassinat une industrie. Ils ne tuaient pas pour voler : c'est aux vagabonds qu'ils s'attaquaient, afin de vendre ensuite les corps aux salles de dissection. Ils agirent isolément dans quelques grandes villes, et, si quatre d'entre eux finirent par se faire prendre, il est certain que la plupart de leurs crimes échappèrent à la justice, par suite des circonstances très favorables qui les amenèrent à entreprendre leur effroyable commerce.

C'est le développement des études chirurgicales pendant les guerres de l'Empire qu'il faut accuser d'abord, car les médecins, après avoir constaté que leurs connaissances anatomiques étaient fort imparfaites, se mirent fiévreusement à les perfectionner. Il en résulta une véritable folie de dissection ; les écoles se multiplièrent si rapidement qu'on en vint à manquer de cadavres pour les leçons expérimentales et qu'il fallut bientôt s'en procurer à tout prix. Les professeurs firent alors savoir qu'ils achèteraient volontiers les morts sept à huit livres l'un — environ deux cents francs — à condition qu'ils fussent bien constitués, livrés nus et décédés naturellement, c'est-à-dire sans aucune trace de blessure. On imagine ce qu'une offre pareille devait susciter de cupidités, à une époque de guerres où la vie humaine comptait si peu.

Un singulier commerce

C'est donc avec la complicité morale des médecins que se créa la bande des *résurrectionnistes*, sobriquet que le peuple attribua plus tard aux « nécrophores » chargés d'alimenter les cours de dissection. Ceux-ci, du moins, n'assassinèrent pas. Mais l'impunité de ces pratiques et les fortunes qu'elles permirent de réaliser suscitèrent ensuite aux résurrectionnistes des imitateurs qui vont trouver plus expéditif de recourir au meurtre.

La première bande de ces fournisseurs comprenait six associés d'intelligence inégale, Murphy, Crouch, Butler, Harnett, Hollis et Vaughan, qui organisèrent, après quelques tâtonnements, une entreprise lucrative et bien conduite, puisqu'elle s'étendait non seulement à Londres, mais à plusieurs grandes villes. Leurs procédés de ravitaillement, si l'on peut dire, étaient variés : l'un consistait à acheter pour deux ou trois livres, dans les quartiers pauvres, des cadavres qu'on revendait au triple ; un autre, à se procurer des noyés avec la complicité des gardiens de morgues ; mais, le plus souvent, la bande s'entendait avec les fossoyeurs, qui l'aidaient à exhumer de nuit les morts enterrés dans la journée.

Afin de ne pas soulever l'indignation publique, le transport et la livraison s'accompagnaient de certaines précautions : deux hommes, rarement trois, porteurs d'un sac ou d'un grand panier ficelé, se présentaient à l'hôpital pour offrir leur « marchandise » au médecin, qui l'examinait et débattait le prix. S'il commettait la faute de marchander trop longuement, les vendeurs haussaient les épaules et s'en allaient porter leur bien ailleurs. Pour éviter aux uns des déceptions et des voyages inutiles aux autres, les deux parties décidèrent d'établir un barème au début de la saison des cours. Les prix n'en montèrent pas moins avec rapidité : en 1815, chacun des six hommes touchait d'abord une prime fixe de cinquante livres. Trois ans plus tard, les nécrophores exigèrent une augmentation générale de cinquante pour cent, qu'on n'osa pas leur refuser.

En fait, la bande ne courait pas grands risques, à condition d'être discrète, puisqu'elle était protégée par une clientèle de professeurs éminents. A la moindre alerte, ceux-ci couraient au secours de leurs auxiliaires, pour les couvrir au nom de la science. Harnett, dénoncé par un cocher alors qu'il livrait trois corps au docteur Cooper, fut immédiatement tiré d'affaire. Si l'un des associés, victime de l'ivrognerie ou de quelque autre vice, entrait en prison, le chirurgien intervenait auprès des autorités pénitentiaires pour adoucir son sort, ou bien il lui servait une petite pension. Plus d'une fois, même, Murphy et Crouch se virent chargés de missions spéciales, avec ordre de ramener coûte que coûte tel mort dont le cas passait pour être plus particulièrement curieux.

Dès lors, cette industrie ne pouvait que prospérer. Elle dura plus de trente ans et enrichit au delà de tout espoir la plupart des organisateurs, malgré des tentatives de concurrence déloyale. Harnett mourut en laissant une fortune de soixante mille livres, soit quinze cent mille francs, ce qui représente une moyenne quotidienne de quatre cadavres pendant vingt ans. L'Irlandais Crouch finit également dans l'opulence. Toutefois, il avait adjoint à son commerce un trafic non moins productif : pendant les dernières guerres de l'Empire, il expédia sur les champs de bataille d'Espagne des émissaires qui lui rapportaient régulièrement d'immenses sacs remplis de dents. Devenu fort riche, il renonça aux affaires pour construire à Margate, une des plages à la mode, un hôtel spacieux et confortable. Mais les habitants finirent par connaître son horrible passé et l'obligèrent à déguerpir.

Vaughan, pourtant fort adroit, fut moins heureux : fatigué de courir la banlieue et les faubourgs à la recherche d'une marchandise raréfiée, il loua une maison dont les fenêtres avaient vue sur un grand cimetière, ce qui lui permettait d'observer les enterrements et d'obtenir adroitement des détails sur le mort, en se mêlant au cortège. Si les renseignements lui semblaient favorables, il revenait la nuit avec ses aides pour procéder à l'exhumation. Pris en flagrant délit, il fut condamné à sept ans de relégation. Cette fois encore, quelque professeur s'était entremis pour lui épargner une peine plus sévère.

Burke et Hare

Le peuple, qui avait fini par découvrir l'infâme besogne impunément accomplie par les résurrectionnistes, demandait avec indignation qu'on la réprimât. Devant la faiblesse ou la négligence des autorités, il se décida à faire lui-même la police, en faisant garder les cimetières par des hommes armés. Comme la chasse aux morts devenait de plus en plus difficile dans les quartiers pauvres, la bande se dispersa, en 1825, après fortune faite. Il en résulta une nouvelle hausse des prix, qui déchaîna toutes les cupidités, puisque dix cadavres représentaient maintenant une véritable petite fortune. C'est là ce que pensèrent Burke et Hare, dont les crimes fameux ont inspiré plusieurs romanciers anglais du dix-neuvième siècle.

L'Irlandais William Burke, né en 1792, fit tous les métiers avant de se fixer sur celui qui devait illustrer son nom ; tour à tour soldat, maçon, terrassier, manœuvre, il traîna longtemps, sur les routes du royaume, jusqu'au jour où il arriva, en 1817, dans la banlieue d'Edimbourg. Là, il entra boire dans une auberge tenue par un certain William Hare et sa femme. Il y demeura quelque temps, puis trouva du travail et loua une bicoque voisine, tout en restant très lié avec Hare.

Ce n'est pas immédiatement que les deux hommes s'associèrent pour imiter les résurrectionnistes. Ils en eurent l'idée dix ans plus tard, lorsqu'un des pensionnaires de Hare mourut. Comme il était sans famille, Burke et Hare emplirent le cercueil avec de la terre et allèrent vendre le corps au docteur Knox, qui le paya douze livres. La facilité de cette fructueuse transaction les encouragea. Mais comment se procurer des morts avec régularité et pourquoi renoncer à une part importante du bénéfice en les achetant pour les revendre ? Burke et Hare résolurent de supprimer les intermédiaires en passant au meurtre, et ils se mirent à étudier sérieusement la question.

Le problème qu'ls voulaient résoudre paraissait en effet compliqué, car il fallait des individus — hommes ou femmes — robustes, n'ayant pas dépassé la cinquantaine, et par conséquent fort capables de se défendre quand on les attaquerait. Aussi, la mort devait être foudroyante, tout en ne laissant aucune trace. Ils écartèrent donc le couteau et le pistolet ; quant à la noyade, elle semblait impraticable ou pleine de risques. De toute manière, une des conditions mêmes de la réussite était de choisir les victimes parmi les vagabonds et les sans famille, de telle manière que leur disparition passât inaperçue. Après avoir longuement réfléchi, Burke et Hare adoptèrent un plan qui tenait compte de toutes ces difficultés.

Après avoir cherché la victime au hasard d'une promenade ou de leurs haltes dans les cabarets, ils engageaient la conversation pour connaître ses habitudes. Ensuite, ils promettaient du travail à l'inconnu et l'entraînaient chez l'un d'eux, en lui offrant l'hospitalité. Là, tandis que Hare occupait l'attention de l'homme, Burke préparait l'instrument de mort : un masque de toile souple, sans aucune ouverture, dont l'intérieur était enduit d'une épaisse couche de poix. Brusquement, il le plaquait des deux mains sur le visage du malheureux, que Hare empêchait de se débattre en paralysant ses bras. D'ailleurs, l'asphyxie était presque instantanée. Il ne restait plus qu'à patienter quelques instants, puis à décoller le masque avec de l'eau chaude.

Combien de meurtres ont-ils ainsi commis ? Burke en avoua seize, mais on a toujours supposé que ce chiffre était très inférieur à la réalité. Quoi qu'il en soit, les voisins finirent par remarquer certaines allées et venues ; on épia les deux hommes, un jour qu'ils se rendaient à l'hôpital faire leur livraison, et, comme l'opinion était surexcitée par les agissements des résurrectionnistes, Hare se vit perdu. Sans hésiter, il alla trouver la police, à laquelle il dénonça Burke comme le seul coupable. Or, une singulière disposition de la loi anglaise assure l'impunité à celui qui dénonce spontanément ses complices, si bien qu'il devint intangible sous le nom de « témoin du roi ». Quant à Burke, qui continuait à nier, on le condamna à mort. La veille de son exécution, il se décida à avouer, comme nous le disons plus haut, seize assassinats, dont huit chez lui, six chez Hare et deux dans une écurie. Les cadavres avaient été vendus ensuite au docteur Knox, pour la somme totale de cent cinquante livres. Il fut pendu à Edimbourg, le 28 juin 1829.

Bishop et Williams

L'émotion était à peine calmée qu'une affaire identique éclatait à Londres, deux ans plus tard.

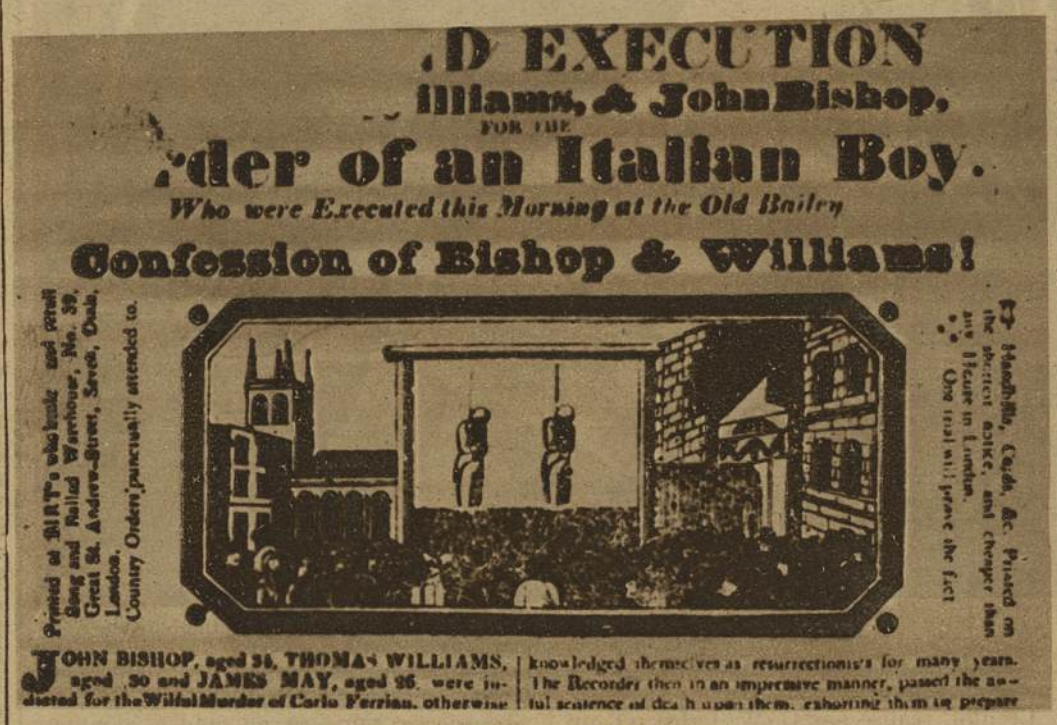

Fac-similé d'un journal de l'époque

Le 5 novembre 1831, M. Partridge, professeur d'anatomie au King's Hospital, était prévenu par le concierge qu'un cadavre venait d'être apporté, à propos duquel il avait des soupçons. M. Partridge, alors très occupé, répondit qu'il l'examinerait plus tard, tout en demandant qu'on conservât le corps. Les deux porteurs, Bishop et May, s'en allèrent, mais ils revinrent dans l'après-midi chercher la réponse. Cette fois, M. Partridge consentit à examiner la « marchandise ». L'aspect ignoble des deux individus lui fit d'autant plus mauvaise impression qu'il constata sur le cadavre une blessure au front.

Persuadé qu'il y avait eu meurtre, il se mit à discuter le prix. On lui demanda dix livres ; il en offrit huit, puis conclut le marché à neuf. Il feignit alors d'être sans monnaie et tendit au concierge un billet de cinquante livres, dont il le chargea de faire le change ; mais il lui demanda en même temps d'amener la police. Elle arrêta aussitôt Bishop et May, ainsi que deux hommes qui les attendaient dans la rue, Williams et Shield.

Le cadavre, celui d'un jeune homme, ne portait pas d'autre blessure que celle du front. On crut reconnaître en lui un jeune Italien nommé Ferrari, connu pour attirer la foule en faisant travailler des souris apprivoisées, et dont la disparition avait été récemment regrettée par les badauds, ce qui décida la police a entreprendre des perquisitions immédiates chez Williams et Bishop.

Ils habitaient Bethnal Green, alors un bas faubourg de la capitale, où Bishop logeait dans une repoussante masure qui possédait un carré de jardin avec un puits. On ne trouva rien de suspect dans la demeure ; mais ce fut une autre affaire lorsqu'on commença à défoncer méthodiquement les plates-bandes. Dès les premiers coups de pioche, un policier exhuma un rouleau de vêtements humides. Dans la maison de Williams, qui était voisine, il fit d'autres découvertes semblables, pendant qu'une foule exaspérée voulait mettre en pièces la famille des deux assassins.

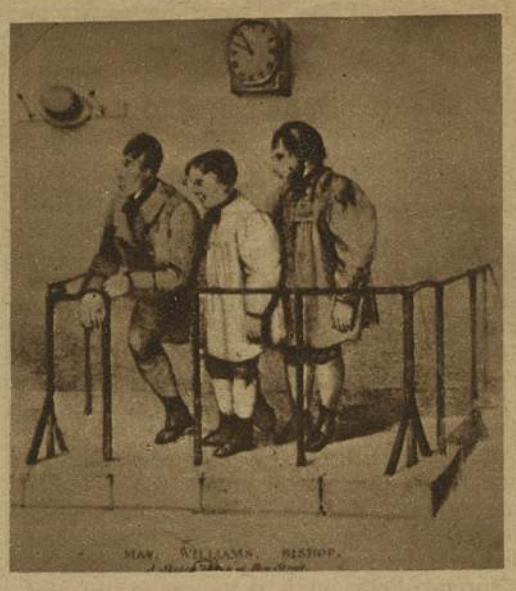

L'instruction se poursuivit jusqu'au 25 novembre, sans donner des résultats appréciables. En premier lieu, l'identité du cadavre n'était pas certaine ; d'autre part, les vêtements constituaient une charge insuffisante. Quant aux trois prisonniers, leur hébétude était si profonde qu'on ne pouvait tirer d'eux que de vagues protestations d'innocence. Le jury ne les en condamna pas moins à mort. Tous les préparatifs de l'exécution étaient faits, lorsque Bishop passa aux aveux, qui furent recueillis dans le procès-verbal suivant :

« Moi, John Bishop, je déclare et avoue ici que le jeune homme qu'on suppose être italien était né dans le Lincolnshire. Williams et moi nous l'avons emmené à ma maison, dans la nuit du jeudi 3 novembre ; il était environ dix heures et demie du soir. Nous l'avions rencontré à la Cloche, à Smithfield. Il nous a accompagnés jusqu'à la maison. Williams promettait de lui donner du travail.

« Nous nous sommes arrêtés en route pour boire une pinte de bière dans un cabaret. Nous sommes arrivés chez moi vers onze heures. Comme ma femme, mes enfants et la femme de Williams n'étaient pas encore couchés, nous avons conduit le garçon dans les cabinets, en lui disant de nous attendre là. Williams est entré dans la salle et leur a dit d'aller dormir, tandis que je restais dans le jardin. Williams revint aussitôt et nous sommes sortis un instant pour donner à la famille le temps d'aller au lit. Nous sommes revenus au bout de dix minutes : tout était calme. Alors, nous avons introduit le garçon dans la maison.

« Après avoir allumé la chandelle, nous lui avons donné du pain et du fromage et ensuite à boire une pleine tasse de rhum où j'avais versé une demi-fiole de laudanum.

« Dix minutes plus tard, il s'endormit sur sa chaise et je le posai par terre en l'étendant sur le côté. Nous sommes sortis en le laissant ainsi. Dehors, nous avons bu un *quartern* de gin et une pinte de bière, à l'auberge the Feather, près de Choreditch Church, et puis nous sommes rentrés à la maison, après vingt minutes d'absence. Le garçon dormait toujours au même endroit. Aussitôt, nous l'avons porté dans le jardin, endormi et insensible, et nous lui avons lié les pieds avec une corde. Ensuite, je l'ai pris dans mes bras et je l'ai laissé glisser dans le puits, la tête la première, ses pieds dépassant à peine l'eau. Williams attacha solidement la corde pour qu'elle ne nous échappât pas. Le garçon se débattit un peu avec ses bras, et l'eau bouillonna une minute. Nous avons attendu que ce fût fini, et, tout en le laissant dans l'eau, nous sommes sortis faire un tour. Nous sommes revenus au bout de trois quarts d'heure et nous l'avons sorti de l'eau, en tirant la corde.

« Nous l'avons déshabillé sur le pavé ; ensuite, j'ai roulé ses vêtements et les ai enterrés à l'endroit où on les a trouvés. Nous avons porté le corps dans la buanderie, où nous l'avons étendu sur le sol et recouvert d'un sac. Nous l'avons laissé là pour aller prendre du café dans Old street Road, puis (il était alors environ deux heures du matin) nous sommes revenus à la maison. Nous avons mis le corps dans une caisse, bien ficelée, pour qu'on ne soulevât pas le couvercle. De nouveau, nous sommes sortis pour aller reprendre du café et ensuite nous nous sommes couchés comme d'habitude. Nous avons dormi jusqu'à dix heures du matin vendredi, puis avons pris le *breakfast* en famille. »

Après cette effroyable confession, Bishop avoua encore le meurtre d'une femme et celui d'un enfant de douze ans, dont les corps avaient été vendus, pour huit livres l'un, au docteur Smith, de Saint-Bartholomew's Hospital.

A la suite de ces déclarations qui innocentaient May, ce dernier fut libéré, mais on exécuta les deux autres. Ils furent accueillis, au pied de l'échafaud, par une foule furieuse, qui dépassait, paraît-il, vingt mille personnes. Complètement insensibles à ces frénétiques imprécations, grelottant de peur, pareils à des loques, ils moururent presque instantanément, tandis que le peuple grondait autour d'eux comme une émeute. Le corps de Bishop fut disséqué à King's College, celui de Williams au Theatre of Anatomy, où leurs squelettes, montés avec soin, sont encore conservés dans les collections de ces deux hôpitaux.

Pierre de LACRETELLE.

CINÉMA

Looping the loop

Au Grand Cirque, les deux vedettes sont le trapéziste André et le clown Botto. Mais, tandis qu'André est comblé d'aventures féminines, Botto, instruit par l'expérience, sait que le clown est né pour déchaîner le rire et ne sera jamais aimé. Blanche, jeune fille honnête et qui aime André, va lui céder ; mais elle apprend son inconstance. En même temps, mise au courant de son intrigue, sa famille la jette à la porte. C'est Botto qui, par hasard, la rencontre et la recueille. Il s'éprend d'elle, mais il lui cache son état et lui fait croire qu'il est ingénieur dans une usine où son service le retient la nuit.

Blanche finit par retomber entre les bras d'André. Elle quitte Botto. Elle part avec André pour Londres et devient sa partenaire dans un numéro particulièrement dangereux. Botto les a suivis ; il s'est fait engager dans le même spectacle qu'eux, masqué aux yeux de la jeune fille par son maquillage de clown. Le soir de la première représentation arrive. Mais, émue, ayant peu de métier, Blanche manque un mouvement... André s'abat sur la piste, grièvement blessé. Botto, qui a suivi le drame, emporte dans sa loge la malheureuse évanouie.

Elle revient à elle et, pendant que son camarade se dégrime, elle lui avoue sa détresse : un homme l'a aimée jadis, et elle l'a quitté... C'est lui qu'elle irait retrouver, si elle osait... Et, stupéfaite, elle reconnaît dans le clown Botto celui-là même dont elle parlait.

On le voit, c'est une « aventure de clown » aussi conventionnelle que tant d'autres dans ses péripéties romanesques. Le succès de *Variétés* a amené les producteurs à constituer un nouveau genre, celui des films de music-hall ou de cirque. Mais il faut reconnaître que la réalisation de celui-ci est réussie et que l'intérêt ne chôme pas. C'est un film qui plaira. On retrouve dans l'interprétation Werner Krauss, le seul acteur contemporain de composition qui, au cinématographe, ne soit jamais deux fois le même.

Warwick Word et Jenny Jugo, dans une scène émouvante de « Looping the loop »

La rue sans joie

La rue sans joie, c'est une rue de Vienne où les taudis touchent les maisons bourgeoises, les lieux de plaisir, les maisons closes. Et nous sommes à l'époque où la brusque dépréciation de la monnaie, la désorganisation économique de l'empire austro-hongrois, démembré par la guerre, précipitent à la misère des classes entières, mènent à la richesse des aventuriers. Le secrétaire de l'un de ceux-ci, Egon Stirner, veut spéculer pour pouvoir épouser Régina, fille de son patron et à qui il faut qu'il fournisse le luxe auquel elle est habituée. Lia Leidt, jeune femme romanesque et perverse, amoureuse d'Egon, accepte de l'accompagner dans un hôtel borgne. Quelques heures plus tard, on y découvre le cadavre de Lia, dépouillé de ses bijoux. Egon est arrêté.

Une autre des victimes des spéculateurs est Rumfort, ancien conseiller à la cour. Il a tout perdu. Sa fille, Greta, vient de perdre elle-même sa place de dactylographe pour n'avoir pas voulu céder aux avances de son patron. Situation tragique : il faut faire vivre les jeunes enfants. Le lieutenant Davy, de la Croix-Rouge américaine, entré chez eux comme locataire et qui aime Greta, voudrait les aider. Mais Rumfort, dans sa fierté, en prend ombrage et lui donne congé. Cependant, une ancienne maîtresse d'Egon, Marie, qui, après avoir été abandonnée, a fait de la rue sans joie son atelier, va déclarer au juge d'instruction que c'est elle qui, par jalousie, a étranglé sa rivale dans la chambre d'hôtel, après le départ du jeune homme. Elle parvient à innocenter complètement Egon, qui est remis en liberté.

Mais Greta, poussée par la misère, est entrée chez la Greifer, qui tient une maison louche. Au moment où sans doute la prostitution va s'emparer d'elle à son tour, Davy, qui s'est laissé entraîner par des camarades dans cette boîte, reconnaît Greta, la sauve, l'emmène.

Mêlé à toutes ces aventures, il y a encore le personnage d'un boucher qui ne remet une maigre ration de viande aux malheureuses affamées qu'en échange d'un quart d'heure passé dans son sous-sol... Et le film se termine sur une sorte de révolte du peuple contre la Greifer et le boucher, monarques immondes de la rue sans joie.

Ce film, réalisé par G.-W. Pabst, et qui l'a d'ailleurs rendu célèbre, se sauve de la multiplicité des personnages et des événements, et de l'amoncellement des horreurs, par une abondance de vie et de caractères incomparable. Les complications psychologiques sont peut-être un peu excessives, mais la véritable unité de l'œuvre est dans une tragédie de la misère qui empoigne. Le film est admirablement interprété par Werner Krauss, dans le rôle du boucher, par Asta Nilsen, la plus grande actrice cinématographique peut-être de ce temps, et par Greta Garbo, que les Américains n'avaient alors pas encore ramenée au modèle commun à toutes leurs vedettes.

Il n'est par inutile de rappeler encore que ce film (dont on ne nous présente ces jours-ci qu'une réédition) avait été refusé par toutes les salles de Paris, sous prétexte qu'il n'était pas commercial. Une salle d'avant-garde osa le présenter au public et lui déclencha ainsi une réussite sans précédent, les autres exploitants l'ayant aussitôt repris.

Philippe HÉRIAT.

Une autre scène de « Looping the loop » : Werner Krauss et Jenny Jugo

Dans notre Bibliothèque

LA SOIXANTE ET UNIEME SECONDE
par Owen Johnson

Adapté de l'anglais par François de Tessan et Fernand Laurent (1)

Au cours d'une soirée que donne l'énigmatique Mrs Kildair, une bague d'un très grand prix, qu'on vient d'offrir à la maîtresse de maison, disparaît. Mrs Kildair ferme les portes, réunit ses invités autour d'une table et leur tient ce langage :

— Je veux que celui qui a volé cette bague soit en mesure de la rendre sans se faire connaître. Les portes de l'appartement sont fermées et resteront fermées. J'éteindrai les lumières et je compterai jusqu'à cent... lentement. Vous serez dans l'obscurité absolue. Personne ne verra, personne ne saura ce que fait son voisin et je vous donne ma parole que je compterai bien jusqu'à cent. Il n'y aura pas de surprise, on ne rallumera pas les lumières. Mais si, quand j'aurai fini de compter, la bague n'est pas sur cette table, j'appellerai les détectives par téléphone et je ferai fouiller tous ceux qui se trouvent dans cette pièce.

Les lumières sont éteintes. Mrs Kildair compte. A la soixante et unième seconde, on entend le tintement d'une bague sur la table. Mais la maîtresse de maison poursuit jusqu'à cent ; or, quand on rend la lumière, la table est absolument nue : la bague a de nouveau disparu.

Cherchez et vous aurez bien de la chance si vous parvenez à découvrir le mot de l'énigme.

LA RÉVOLTE DANS LE DÉSERT
par le colonel T.-E. Lawrence

Traduit de l'anglais par B. Mayro et le lieutenant-colonel de Fonlonque (2)

Un roman d'aventures vécu. Le colonel Lawrence est cet archéologue anglais qui est devenu, parce qu'il connaissait admirablement les dialectes et les mœurs arabes, l'agent le plus précieux de l'« Intelligence Service ». En pleine guerre, en 1916, il eut l'idée de grouper les tribus arabes du désert pour les lancer dans la révolte contre les Turcs. L'ouvrage, dont la traduction française nous a été donnée par la librairie Payot, est le récit des deux années de campagne qui se sont terminées par l'entrée des Alliés à Damas. Ce récit extrêmement vivant, souvent dramatique, constitue un des meilleurs documents que nous ayons sur la guerre. Kipling n'a pas créé de héros plus extraordinaires que Lawrence lui-même, qu'on a nommé dans le proche Orient « le roi sans couronne de trois nations ».

SOUS LE SIGNE DU DRAGON
par Georges R.-L. Manue (3)

Voici un excellent reportage, ou plus exactement une suite de reportages que lie, d'une manière assez capricieuse, l'histoire de « Mlle Veiltchen Wang, révolutionnaire ». Un récit vivant, clair, entraînant. L'auteur nous a fait grâce des vues générales qu'il aurait pu nous offrir sur la Chine et les Chinois; il s'est contenté de nous présenter des faits. Nous restons libres d'en tirer les conclusions que nous jugeons opportunes.

Roger GALLOIS.

(1) Collection du Lecteur, Les Editions cosmopolites.
(2) Payot, éditeur.
(3) Nouvelle revue française.

Vous connaîtrez Jeudi prochain le nom du forçat désigné par les suffrages des lecteurs qui ont répondu à notre grand Referendum-Concours

Un meurtre impuni suscite en Angleterre de violentes polémiques

Londres, mars 1919.
(De notre correspondant particulier.)

Lorsque Mrs Parott, propriétaire de chambres meublées à Southampton, s'aperçut de l'absence d'un de ses locataires, Vivian Messiter, elle porta le fait à la connaissance de la police; mais celle-ci lui fit savoir que tout était en bon ordre, et que le garage où Messiter avait un dépôt d'huile était fermé et cadenassé. Messiter vivait seul et ne recevait presque pas de visites; aussi, sa disparition n'attira l'attention d'aucune autre personne que sa propriétaire.

Ce ne fut que dix semaines plus tard que Messiter fut porté disparu.

Mais le facteur continuait à glisser dans sa boîte une correspondance qui grossissait sans cesse et dont certaines enveloppes portaient des timbres d'Amérique.

Le 10 janvier 1929, quarante jours après que Mrs Parott eut averti la police, la compagnie d'huiles dont le disparu était le représentant à Southampton désigna une autre personne pour prendre sa place au dépôt. C'est alors que la porte du garage ayant été forcée un spectacle sinistre s'offrit aux yeux de ceux qui demeuraient interloqués sur le seuil.

Le corps de Vivian Messiter gisait tout habillé au milieu des bidons, près d'une automobile qu'il était sans doute en train de réparer au moment où le coup mortel lui fut porté. Dès le premier moment de l'enquête, tout permettait en effet de supposer qu'il s'agissait d'un assassinat. Le cadavre, qui était en pleine putréfaction, portait deux blessures à la tête, une derrière l'oreille et l'autre entre les yeux, qu'on supposa d'abord être les orifices d'entrée et de sortie d'une balle de revolver.

L'instruction

Les circonstances dans lesquelles la victime avait trouvé la mort étaient d'autant plus difficiles à établir que la personnalité même de Messiter avait été entourée durant sa vie d'un certain mystère. Il était venu tout récemment à Southampton et il y menait une existence solitaire, partagée entre son dépôt et sa chambre meublée, qu'il regagnait tous les après-midi pour expédier son courrier. C'était un homme distingué, âgé d'une cinquantaine d'années, qui avait l'aspect d'un étranger et qui parlait avec un fort accent américain. Il avait fait en effet un long stage en Amérique, en qualité d'ingénieur, et y avait perdu sa fille dans un accident d'automobile. Peu après ce malheur, il s'était séparé de sa femme, qui s'installa en Angleterre, mais qui ne put fournir à l'instruction aucune information précise sur l'existence de son ex-époux. Il avait également une sœur, qui vit dans le Devon, et un frère habitant en Amérique.

Pendant la guerre, Messiter avait servi comme capitaine dans l'armée canadienne. Après la démobilisation, il était demeuré en Angleterre et était entré au service de la Wolf Head Oil Company, dont il était devenu le représentant à Southampton. L'examen de son appartement amena la découverte de nombreuses lettres venant d'Amérique. Elles étaient écrites sur un ton extrêmement affectueux, mais n'étaient point signées et il était impossible d'établir si elles émanaient d'un homme ou d'une femme. On découvrit également le code d'un chiffre secret, dont Messiter s'était apparemment servi pour une correspondance amoureuse.

Le rendez-vous fatal

Le 30 octobre 1928, Messiter s'était fait réveiller plus tôt que d'habitude, disant qu'il avait un rendez-vous important en ville. Sa propriétaire entra chez lui à 7 h. 30. Ce devait être la dernière fois qu'elle le vît avant sa disparition.

Le lendemain, Mrs Parott constata que le lit de Messiter n'avait pas été défait, et comme elle savait qu'il était un fumeur fervent elle chercha les traces de cendre de cigarettes sur les draps et les couvertures, mais ne trouva rien qui aurait pu lui faire supposer que Messiter était revenu chez lui après le rendez-vous. Ainsi, le 30 octobre, à 8 h. 30 du matin, Messiter s'était dirigé vers le garage qui lui servait de dépôt. Qui y rencontra-t-il et que se passa-t-il entre lui et son agresseur mystérieux ? La découverte d'un marteau de tapissier sur les lieux du crime fit faire un nouveau pas à l'instruction. Celle-ci constata que le marteau portait sur son manche une tache rose. L'instrument fut aussitôt confié à des experts et, dès ce moment, l'hypothèse des blessures causées par une balle de revolver fut presque définitivement écartée.

Sur la piste de l'assassin

William Bowers Card, épicier, demeurant dans le voisinage du garage de Messiter, déclara que, le matin du 30 octobre, il avait aperçu la victime en compagnie d'un individu âgé d'une trentaine d'années, et que cette personne était venue plusieurs fois au garage au cours de la dernière quinzaine. L'inconnu avait conduit l'automobile de Messiter et il l'attendait souvent devant la porte du garage. Les deux hommes semblaient liés d'amitié, mais l'inconnu avait un air inquiet. On eût dit qu'il guettait quelque chose ou quelqu'un tandis qu'il attendait Messiter ou s'entretenait avec lui. Le témoin fut aussitôt conduit au commissariat de police, où l'on fit défiler devant lui une série d'individus dont le signalement aurait pu coïncider avec celui de la personne décrite par l'épicier. Au cours de cette « parade », le témoin crut reconnaître l'individu en question, mais dut ensuite admettre qu'il s'était trompé. Il avait, de plus, une difficulté à se rappeler la date exacte où il avait vu Messiter en compagnie de l'inconnu. Etait-ce le 29 ou le 30 octobre?

Cependant, environ deux cents personnes étaient interrogées, tandis que la police prenait une série de photographies et traçait le plan exact du lieu du crime. L'instruction était menée avec une vigueur tout à fait exceptionnelle, car il s'agissait là de la première grande affaire criminelle survenue sous le régime du nouveau commissaire métropolitain, lord Myng, qui employait tous ses efforts pour activer l'enquête. Cependant, jamais affaire n'avait présenté une piste plus imprécise et plus troublante. L'instruction s'assura le concours du corps de la police des chemins de fer, et les journaux faisaient entendre que ce corps spécial serait bientôt appelé à jouer un rôle important dans la recherche de l'assassin, qui, cependant demeurait introuvable.

L'homme à la balafre et la jeune fille aux cheveux d'or

Le coup de théâtre se produisit lorsque l'inspecteur de la police chargé des recherches lança un radiotélégramme convoquant immédiatement deux personnes devant la justice : c'était un jeune homme marqué d'une balfre, portant le nom de William-Henry Podmore, qu'on découvrit dans un petit hôtel de Victoria, et une jeune fille, miss Lily Hambleton, dite « Lily aux cheveux d'or », qui était en liaison avec Podmore, mais qui était retournée auprès de ses parents. Tous les deux furent amenés à Southampton ;

Vivian Messiter

mais la jeune fille aux cheveux d'or fut peu après relâchée. Quant à Podmore, il fut arrêté sous l'inculpation de vol d'une automobile et d'une motocyclette et condamné à six mois de prison. En même temps, il demeurait à la disposition de l'instruction au sujet du meurtre de Messiter.

Podmore devant le jury

L'interrogatoire vient d'être repris devant le coroner, et les débats ont provoqué une vive émotion parmi le public.

On entendit d'abord les dépositions du docteur Thomas, chirurgien de la police, et du pathologiste sir Bernard Spilsbury, qui apporta le crâne de Messiter dans une boîte en carton et établit que ce crâne portait une triple fracture ayant causé la mort de la victime. Le docteur Thomas donna les résultats d'un examen microscopique d'un poil découvert sur le marteau — instrument présumé du crime — et qui se trouve être identique à ceux des sourcils de la victime.

En ce qui concerne l'homme à la balafre, le coroner déclara, en s'adressant au jury, que Podmore vivait sous un nom d'emprunt (il se faisait appeler Thomas),

Devant la porte cadenassée du garage mystérieux ; un détective prend des notes

et que sa récente condamnation pour vol venait confirmer sa mauvaise réputation. Cependant, ces faits ne devaient en aucune façon influencer le jury. La culpabilité de Podmore était d'autant plus douteuse qu'un témoin affirmait l'avoir aperçu dans les environs de Salisbury, le 30 octobre 1928, jour du crime. L'homme à la balafre avait-il cherché, aussitôt le meurtre accompli, à s'assurer un alibi, ou avait-il réellement été absent de Southampton le jour où Messiter avait trouvé la mort ?

Interrogé à la barre, l'épicier Bowers Card répéta le récit qu'il avait fait au cours de l'instruction ; etre connut l'erreur qu'il avait commise au cours de la « parade ». Mais il affirma que Podmore, qu'il voyait à présent devant lui, était bien la personne qu'il avait vue s'entretenir avec Messiter le jour ou la veille du crime. Le coroner émit quelque doute au sujet de cette affirmation, l'épicier s'étant déjà trompé une fois dans l'identification de la personne qu'il prétendait avoir aperçue en compagnie de la victime.

Un ingénieur des usines d'automobiles Morris, de Southampton, qui vint également témoigner à la barre, déclara avoir prêté le marteau retrouvé sur le lieu du crime à un individu qui se présenta à l'usine dans la seconde quinzaine d'octobre ou au début de novembre. Comme le coroner lui demanda s'il reconnaissait la personne en question, il jeta un regard autour de la salle d'audience et dit : « Oui, je la vois ici, entre les deux agents », et il désigna Podmore. Pressé par le coroner, il hésita et nia la possibilité de confirmer ce qu'il venait de déclarer. Mais il était formel sur un point : le marteau retrouvé dans le garage était bien celui qu'il avait prêté à l'inconnu ; en effet, le témoin l'avait limé d'un côté, il avait récemment fait une réparation au manche, et les traces de cette réparation étaient faciles à reconnaître. Telle était l'unique certitude dont disposait la justice, après une longue instruction, l'interrogatoire des deux cents témoins et des débats qui duraient depuis huit jours.

La lettre « F »

Le dernier incident fut provoqué par l'intervention du sergent détective Carr, qui présenta au jury un carnet trouvé dans l'automobile de Messiter et dont une page avait été arrachée.

Or, une autre page avait gardé l'empreinte des mots inscrits sur la page arrachée, et une photographie de ce feuillet révélateur montrait une lettre « F » exactement pareille à celle qu'on retrouvait dans les papiers d'affaires écrits par Podmore. La graphologie allait-elle enfin fournir la clef du mystère ? Une vive émotion passa dans la salle, tandis que le carnet déposé au fond d'une boîte était offert à l'examen du jury. Preuve bien fragile, si fragile en effet que le coroner refusa de s'y appuyer. Il fallut donc se contenter d'examiner les photographies et de lancer de loin à la pièce à conviction un regard curieux. Cette dernière certitude sembla devoir s'évanouir, lorsqu'il fut établi qu'un autre carnet avait été retrouvé dans l'appartement de Messiter, ayant également une page arrachée. S'agissait-il de quelque erreur, quelque fausse adresse ou quelque note inutile supprimées par Messiter lui-même, dans les deux carnets, ou la main du meurtrier avait-elle arraché cette page ? Qui le saura jamais ?

Le verdict

Tel fut l'ensemble des faits présentés au jury de Southampton le 15 mars et résumés par le coroner dans un discours où il évitait soigneusement de faire prévaloir dans l'esprit des jurés l'idée de la culpabilité de l'homme à la balafre. Ce jeune homme correct, vêtu d'un complet de serge bleue avait suivi les débats avec un grand sang-froid. Lorsque la jeune fille aux cheveux d'or était venue à la barre pour parler de leurs relations communes, il l'avait accueillie d'un geste plein de sollicitude amicale.

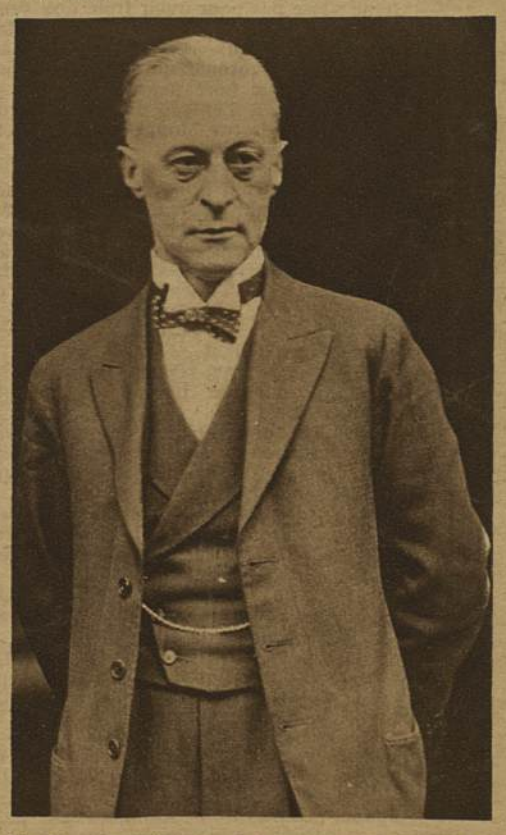

M. Trevor Bigham, le nouveau directeur du département des investigations criminelles, à Scotland Yard

Le jury se retira après le discours du coroner, et délibéra pendant vingt-six minutes. Il revint pour demander au coroner quelques précisions au sujet de la loi, puis se retira à nouveau, et ce fut après cinquante minutes de délibération qu'il apporta son verdict définitif : « La mort de Messiter fut occasionnée par une fracture du crâne et la lacération du cerveau infligées par un marteau. Le meurtre a été accompli par une personne ou par des personnes inconnues. »

Ce fut avec un sourire de tranquille satisfaction que Podmore quitta la salle d'audience.

John BERBY.

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Quatre victimes, la poitrine trouée par un coup de poignard, sont tombées au petit jour dans des quartiers différents, à quelques jours d'intervalle. Seul, Marcel Singleton a découvert une ressemblance entre les quatre blessures en triangle. Une de ces victimes est Gérald Person, le roi européen des diamants, et sa mort provoque une lutte financière entre l'Europe et les Etats-Unis.

VIII *(suite)*

Sans se concerter, poussés par leur sens professionnel, tous deux s'engagèrent dans la rue Croix-des-Petits-Champs : un accident de voiture, une rixe, les pompiers ?...

Dès qu'ils arrivèrent au coin de la rue Coquillière, ils aperçurent à quinze mètres, sur le trottoir de droite, une demi-douzaine de personnes penchées au-dessus de quelque chose qu'ils n'apercevaient point, car ce « quelque chose » qui intéressait ces gens était dissimulé par une large poubelle en tôle.

— Naturellement, dit Singleton, il y a une poubelle. Tu te doutes de ce qu'il y a derrière?

Manceau ne répondit pas et ils arrivèrent auprès du groupe ; sur le trottoir gisait le cadavre d'une femme, tombée sur le dos, la jambe gauche repliée sous la cuisse ; c'était une femme d'une cinquantaine d'années, très petite de taille, presque une naine ; elle avait une robe noire, un fichu et des bas de grosse laine noire ; une broche retenait le fichu au cou ; à gauche de la poitrine, à la naissance du bras, partait une traînée de sang, qui se perdait dans l'étoffe, se rassemblait sur le trottoir et tombait dans le ruisseau à côté de la poubelle.

Un homme tâtait le pouls ; il annonça que la malheureuse était morte.

— Il n'y a pas longtemps qu'on a fait le coup, dit-il ; les mains commencent à être froides, mais le corps est chaud.

Alors un autre homme, celui que Singleton et Manceau avaient aperçu de la place des Victoires et qui était accouru par curiosité en découvrant, de la rue Croix-des-Petits-Champs, le groupe derrière la poubelle, sortit de l'hébétude qui l'avait saisi à la vue du cadavre :

— Je pense bien, s'écria-t-il, qu'il n'y a pas longtemps ; je lui ai dit au revoir, il n'y a pas une demi-heure...

Il était employé aux messageries de la rue Paul-Lelong, où la femme travaillait comme plieuse ; elle se nommait Clain, mais on l'appelait la mère Anna.

— Elle habite rue de l'Université, je crois, du côté de la rue du Bac ; elle est avec sa fille, qui est à moitié dingo, et une gosse que sa fille a eue il y a huit ou neuf ans...

L'attroupement s'accrut rapidement ; des agents cyclistes qui descendaient la rue Croix-des-Petits-Champs s'arrêtèrent, et les deux journalistes se retirèrent...

— Tu étais de bon conseil, dit Manceau, qui n'avait plus du tout envie de plaisanter. On a assassiné cette pauvre femme peut-être au moment où nous repartions pour la Bourse, à quelques pas de nous... On s'imagine toujours que ces choses-là ne peuvent se passer à côté de vous...

Et il confessa franchement :

— Je ne passe pas pour avoir froid aux yeux ; je suis allé dans de bien sales endroits ; j'ai failli y laisser ma peau ; mais ce n'était pas la même chose. Ce couteau fantôme qui frappe au petit jour commence à me faire peur...

Ils se séparèrent à l'entrée de la rue Hérold. Dès qu'il eut gagné la rue Montmartre, Singleton se posa une question :

« L'os a-t-il été râpé? »

Il sauta dans un taxi qui rôdait et se coucha à quatre heures ; à huit heures, son réveil à répétition l'arrachait à grand'peine à son sommeil ; à neuf heures exactement, Singleton sonnait à la porte du docteur Pierre, qui s'apprêtait à sortir. Les deux hommes ne s'étaient rencontrés qu'une fois, mais le fameux médecin légiste réserva au journaliste un accueil très cordial.

— Je suis pressé, dit-il.

— Ce ne sera pas long, répondit Singleton.

Ils passèrent dans le bureau et Singleton déclara aussitôt :

— Vous allez probablement avoir à vous occuper du corps d'une pauvre femme, que je viens d'apercevoir sur le trottoir de la rue Coquillière. Pourrais-je assister à l'autopsie?...

— Je crois, répondit le docteur Pierre, que je pourrais vous donner cette satisfaction sans trop de difficulté. Cette femme vous intéresse particulièrement?...

— Oui, parce qu'il est probable que vous allez retrouver la plaie en triangle qui vous a intrigué...

— Encore ! s'exclama le médecin.

— Encore, et je crois que malheureusement ce n'est pas fini. Je ne désire assister à l'autopsie que pour constater s'il y a eu râpage de l'os, comme dans le cas de Muraille...

— Si l'os a été touché ?

— Evidemment. Vous êtes sûr, docteur, que la septième côte de l'assassiné de la rue Milton ne présentait pas de traces de râpage?

Le docteur Pierre ne se formalisa pas de ce doute.

— J'en suis certain, répondit-il. Mais... attendez que je réfléchisse... Non, je suis sûr qu'il n'y avait pas de râpage... Je ne m'étais pas attaché à ce détail ; je l'avais simplement noté pour l'autopsie de Muraille ; pour la prochaine, j'y prêterai davantage attention...

Le docteur Pierre se leva et prit son chapeau qu'il avait déposé sur son bureau en entrant ; mais Singleton lui demanda :

— Encore une petite question, docteur : vous vous êtes étonné, devant quelques-uns de mes confrères, d'avoir retrouvé, en quelques jours, plusieurs fois cette plaie en triangle ?

— C'est exact.

— Est-il possible que, dans vos prochains rapports, car je crains qu'il n'y ait d'autres victimes, vous ne parliez pas de la forme triangulaire de la plaie?

— Vous savez bien que je n'ai, moralement, pas le droit de passer sous silence le moindre détail m'ayant frappé...

— C'est embêtant, très embêtant ; ne pouvez-vous, du moins, ne pas trop insister là-dessus et ne pas faire de rapprochements entre les divers cas? Je vais vous parler franchement ; je crois être sur la piste de l'assassin ; mais, à la moindre alerte, le bandit rentrera dans sa coquille et, comme il ne me paraît pas être précisément un imbécile, non seulement nous ne pourrons mettre la main sur lui, mais il reprendra tranquillement la série de ses exploits, plus tard, lorsque ces cinq ou six premières morts seront oubliées...

Très perplexe, le docteur Pierre se caressa le menton et s'interrogea sur ce cas de conscience.

— Pour les rapports, dit-il, il n'y a rien à faire ; mais j'éviterai de me laisser interviewer...

IX

Un beau ratage

Le soir, tandis qu'il dépouillait les « chiens crevés », Singleton fut particulièrement soucieux, et il avait bien des sujets de l'être.

Trois heures. La dernière édition du *Nouveau Monde*, sauf accident ou événement grave, devait être bouclée depuis cinq minutes ; Singleton songeait au départ, bien que le fauteuil fût moelleux, lorsqu'un garçon vint le prier de passer immédiatement chez Bédier.

— Qu'y a-t-il encore ? dit Singleton en se levant.

Il y avait tout simplement de la casse et une fureur de Bédier par-dessus le marché...

Sur le bureau du chef des informations, était étalée la première édition parisienne des confrères, et Singleton comprit immédiatement, en apercevant, sur deux colonnes de la première page de *L'Eclaireur* — le concurrent immédiat et redoutable du *Nouveau Monde* — un titre qui tirait l'œil : *Le mystère de la plaie en triangle*. Singleton fit face courageusement à l'orage qu'il pressentait : il désigna *L'Eclaireur* et dit, en riant :

— Ils l'ont trouvé, le beau titre, hein?

Bédier pensa en éclater.

— Oui, ils l'ont trouvé, et il y en a deux colonnes sur la femme trouvée ce matin, rue Coquillière... Et vous avez envoyé ça directement à la composition en huit lignes exactement ; vous avez estimé que quinze lignes, c'était trop ; vous en avez coupé sept, et vous avez coupé la phrase sur la plaie en triangle... J'ai redemandé la copie, revue et corrigée par vous... Vous ne le nierez pas. La voici...

Bédier brandit effectivement le feuillet que Singleton avait sabré de coups de crayon bleu.

— Et que dirai-je, demain matin, à Merlin et à Griffard? Car vous pensez bien qu'ils ne vont pas avaler ça comme du petit lait...

— Vous leur direz, répondit Singleton, que, si j'avais voulu, j'aurais fait quatre colonnes de copie sur la bonne femme de la rue Coquillière, que j'aurais pu remplir le journal de la première à la dernière page, étant donné que ce matin j'étais sur les lieux, alors que le cadavre était encore chaud, et que j'ai assisté personnellement à l'autopsie, cet après-midi...

L'excès d'indignation fit tomber la colère de Bédier, qui, sans éclat, mais avec fermeté, déclara à Singleton :

— Je ne sais pas quel jeu vous jouez, Singleton ; vous en jouez un et vous n'abattez pas vos cartes ; c'est assez dans votre manière. Mais il ne faut pas oublier que nous avons plus d'un million de lecteurs et que *L'Eclaireur* nous serre de près. Cette affaire est trop grave...

— Plus que vous ne le croyez encore, Bédier.

— Mais, sacré nom d'une pipe, sortez donc ce que vous avez dans la tête, pour que je puisse prendre mes responsabilités... A la rigueur, je comprenais que vous nous lâchassiez au moment où éclatait le scandale Person, mais ce que je ne comprends pas et que je n'admets pas, c'est que vous vous passiez de vos vacances uniquement pour venir nous mettre des bâtons dans les roues et que vous nous ameniez, volontairement, à des ratages aussi formidables que celui-là...

— Je vous ai donné les moyens de gratter tous les confrères de vingt-quatre heures...

— Que me racontez-vous là?

— Le petit filet, hier, à mettre en première page, et l'avis aux lecteurs... Les confrères n'ont pas peur de sombrer dans le ridicule avec cette histoire rocambolesque de plaie en triangle : un beau titre pour un roman...

— C'est bon, décida Bédier ; vous me donnez une idée : on est en train de faire une édition supplémentaire pour Paris, ce sera toujours ça de sauvé. Ecrivez-moi votre avis aux lecteurs ; je le mettrai sur trois colonnes en première page...

— Non.

— Comment non? Vous ne voulez pas l'écrire?

— Non.

— Bien ! Je vais le rédiger moi-même...

— Non, dit Singleton pour la troisième fois. Je ne refuse pas précisément de l'écrire, si vous tenez à le faire encadrer, mais je refuse de le laisser passer dans *Le Nouveau Monde*...

Il exagérait et Bédier s'apprêtait à lui crier au nez que lui, Bédier, était chef des informations et responsable en outre, lorsque Singleton ajouta :

— Si cet avis aux lecteurs passe, je vous adresserai demain matin, dès la première heure, ma démission par pneumatique.

Bédier vit bien que le journaliste ne plaisantait pas et il le connaissait assez pour savoir que la menace faite sur ce ton serait réalisée.

Singleton abandonnait d'ailleurs le bras de son fauteuil et venait poser amicalement sa main sur l'épaule du chef des informations :

— Pour Merlin et Griffard, mettez-moi tout sur le dos, dit-il d'une voix douce.

— Pour qui me prenez-vous ? protesta Bédier. Je prends toujours mes responsabilités, mais je voudrais que vous m'aidassiez à connaître où elles sont.

— Vous ferez ce que vous voudrez ; à la place de l'avis, qui ne peut pas passer, entendez-vous, Bédier ? si l'on veut mettre la main sur l'assassin, je peux vous donner un tuyau qui fera encore plus de bruit... Car c'est du bruit que vous voulez faire pour effacer l'effet désastreux du ratage dans les éditions normales, aux yeux des patrons ?...

— Et du public. Oui, quelque chose de sensationnel, qui nous tirerait une épine du pied.

— Eh bien, vous allez intercaler un petit paragraphe en première page et en faire état dans un titre sur trois colonnes.

Bédier commençait à se méfier et il n'avait pas tort.

— Vous n'avez qu'à exposer que le trust américain, pour détourner les soupçons et faire croire qu'il n'a pas soudoyé l'assassin...

— Vous croyez vraiment que c'est le trust ?...

— A décidé, continua Singleton sans tenir compte de l'interruption, que ledit assassin tuerait en quelques semaines, de la même manière, une douzaine de vagues humanités : il y a quelques jours, Muraille, puis l'inconnu de la rue Milton, puis la plieuse de la rue Coquillière, puis vous, puis moi...

Bédier haussa les épaules avec impatience.

— C'est sérieux ? demanda-t-il.

— C'est très sérieux et de cela je prends l'entière responsabilité...

— Mais ça va rendre les Américains enragés !

— On leur enverra du sérum antirabique...

Bédier fut deux minutes à se mordre les lèvres et à réfléchir ; puis il se décida :

— Vous pouvez vous vanter, dit-il enfin, d'être un poison vivant... Tant pis, ça passera... Je descends à la composition.

— Et moi, je vous dis au revoir, car je tombe de sommeil...

— Je voudrais bien en dire autant.

— Vous habitez toujours boulevard Voltaire, Bédier ?

— Oui, pourquoi ?

— Parce que, à ma connaissance, il n'y a pas encore eu de plaie en triangle de ce côté-là ; puisque vous ne pouvez pas faire profiter nos lecteurs de mes conseils, profitez-en vous-même et méfiez-vous des trottoirs et des poubelles.

— Je prends toujours un taxi.

— Bien vous faites. Au revoir, Bédier.

X

L'orage et l'éclaircie

Ce fut un coup de tonnerre, non pas dans un ciel serein, car l'horizon international politique et financier n'avait jamais été très clair, mais dans une atmosphère que l'on s'employait en haut lieu à décharger de son électricité. Au seul point de vue intérêt, Bédier pouvait se vanter d'avoir fait un coup magnifique, car les journaux de dix heures et ceux de l'après-midi se jetèrent avec avidité sur l'hypothèse émise en dix lignes par *Le Nouveau Monde* ; à partir de quand avait-on signalé la plaie en triangle ? A partir du meurtre de Person. Et quatre autres cadavres portaient la même marque de fabrique. Aucun journal ne fut effleuré par la pensée que l'assassin pouvait être désintéressé : s'il ne dépouillait pas ses victimes, il n'en était que plus suspect ; les Américains devaient les payer cher ces cadavres. Ah ! la belle copie, qu'on répandit à profusion et que le public engloutit avec avidité.

— Il fallait que je brouillasse les cartes, avoua Singleton à Manceau. On allait, avec cette plaie en triangle, commencer à faire des bêtises. Mais je suis peut-être allé trop fort.

Effectivement, il était allé trop fort, et le premier qui s'en aperçut, ce fut ce malheureux Bédier, qu'un coup de téléphone de Griffard arracha de son sommeil, dès huit heures.

— Qu'est-ce que cette histoire ? hurla le rédacteur en chef à l'autre bout du fil.

— Singleton..., commença Bédier.

— Je m'en fiche de Singleton. C'est vous qui êtes chef des informations et vous n'êtes plus un enfant, Bédier. Vous avez donc juré de nous casser les reins ; les Affaires étrangères ont accroché Merlin à la première heure, et Merlin m'a accroché... Je vous attends au journal et Merlin aussi... Et j'envoie un cycliste chez Singleton pour le ramener...

Bédier avait un mal de tête épouvantable et, trois quarts d'heure plus tard, il arrivait boulevard des Italiens, dans un état d'infériorité caractérisé.

Devant le directeur et le rédacteur en chef, il ne put que plaider coupable ; il raconta l'incident de la copie relative à l'assassinat de la rue Coquillière, le ratage de la plaie en triangle...

— J'aurais préféré le ratage complet, s'écria Griffard, plutôt que de voir paraître cette maudite édition... Je ne peux pourtant pas rester ici jusqu'à trois heures du matin... Nous avions toute confiance en vous et dans votre flair de journaliste...

Il ne pouvait dire plus aimablement qu'il n'avait plus confiance dans son collaborateur.

— J'avais dit que toute la copie intéressant l'affaire Person devait passer sous les yeux de M. Griffard...

Merlin laissa tomber la phrase comme un paquet de glace sur le crâne de Bédier, qui se défendit mollement.

— Il était trois heures du matin... J'ai cru devoir prendre cette initiative...

— Sur l'avis de Singleton ? demanda Griffard.

Bédier aurait mis tout son amour-propre à ne pas le dire ; mais, puisque la question lui était posée, il raconta la deuxième partie de sa conversation avec Singleton.

— Singleton n'a pas l'air pressé de venir s'expliquer, remarqua Griffard.

Il était au moins autant empoisonné de l'aventure que Bédier et, pour n'avoir pas eu de témoin, la scène que lui avait faite le directeur avant l'arrivée de Bédier n'en avait pas moins été très violente.

On frappa à la porte. C'était le cycliste que l'on avait envoyé chez Singleton.

— Et M. Singleton ? demanda Griffard.

(A suivre.)

(Illustration de Rudis.)

Ils aperçurent une demi-douzaine de personnes penchées au-dessus de quelque chose

Il avait assisté à l'autopsie de la victime de la rue Coquillière ; du bout de son scalpel et de sa sonde, le docteur Pierre lui avait fait suivre le trajet du coup de couteau : la lame s'était introduite dans la cage thoracique, sous la troisième côte, avait perforé le sommet gauche du poumon et sectionné l'aorte à la sortie du cœur avant d'aller traverser l'oreillette droite.

Ces détails n'intéressèrent Singleton que parce qu'ils confirmaient les lignes générales de ses déductions ; la victime était réellement petite ; elle mesurait un mètre quarante, mais l'assassin, cette fois, ne s'était pas trompé : il avait frappé haut, certes, mais en oblique vers le bas...

Ce qui était beaucoup plus grave, c'était que l'os de la troisième côte avait été intéressé à la face inférieure.

Et il y avait eu râpage, plus caractérisé encore, affirma le docteur Pierre, que dans le cas de Muraille.

Que faisait donc le bandit avec le dos de son couteau, pour en ébrécher ainsi les arêtes?

Il y avait surtout ce défaut de râpage à la quatrième victime ; excédé et persuadé qu'il était sur la bonne voie, Singleton écarta cette obsession avec une mauvaise raison : de temps en temps, l'assassin s'apercevait que son arme, dont il se servait pour d'autres usages que pour le crime, était abîmée et il remartelait le dos de la lame.

L'explication ne valait pas grand'chose, mais Singleton y gagnait le calme de ce côté ; il en avait besoin en cette journée et en cette soirée, au cours desquelles s'accumulèrent les tuiles.

La plus importante, qui frisa la catastrophe, ce fut lui-même qui l'attira sur sa tête ; l'information relative au crime de la rue Coquillière lui était passée entre les mains ; elle consistait en quinze lignes insignifiantes. Singleton, qui s'était arrogé de pleins pouvoirs en matière de faits divers, prit sur lui de la réduire d'abord de moitié, puis de faire sauter la mention d'une certaine plaie en triangle, révélée à l'autopsie.

De minuit à trois heures du matin, il n'eut rien d'autre à faire que de fumer des cigarettes, enfoui dans le profond fauteuil garni de cuir de la rédaction, la pensée lointaine.

Copyright by Etienne Gril 1929. Tous droits de traduction, adaptation et reproduction réservés.

La Science contre le Crime

IX. Le suicide par pendaison (*suite*)
Preuves de la pendaison pendant la vie.

La question de savoir si un individu trouvé pendu est bien un suicidé et n'a pas été assassiné, puis pendu, mort, pour donner le change, est une question qui se pose relativement souvent en médecine légale.

Des indications précieuses seront tirées de l'examen des lieux.

Dans une statistique de Tourdes, sur 49 cas, 14 individus s'étaient pendus dans leur chambre, 4 dans une chambre d'hôtel, 5 dans un grenier, 1 dans une cave, 7 au violon, 1 dans un corps de garde, 1 en prison, 1 dans son bureau, au-dessus de la table où il travaillait, 2 dans les cabinets d'aisances, 1 dans une écurie, 4 sur une route, 3 dans un jardin, 1 dans un cimetière, 1 à la grille d'une église, 1 sous un escalier, 2 dans des maisons en construction. Le même auteur cite un cas de pendaison dans une voiture.

Le point d'attache de la corde varie lui aussi à l'infini : clous, crochets, battants de porte ou de fenêtre, bec de gaz, patère de rideau, poutre, rampe d'escalier, barreau de fenêtre, gond de porte, appui de fenêtre, barreau d'échelle, arbres enfin. La hauteur du point d'attache a aussi son importance, on la compare à la taille du suicidé et l'on cherche s'il lui a été possible de l'atteindre seul, au moyen des meubles ou des objets environnants.

Le lien varie beaucoup. La corde vient en premier lieu ; suivent, par ordre de fréquence, cravate, mouchoir, ficelle, lisière, courroie, bretelles, lanière de fouet, ceinture, cordon de sonnette, fil de fer, embrasse de rideau, etc. La couleur même du lien mérite examen, car il peut avoir déteint sur la peau ; son épaisseur également : très fin, il peut couper les téguments et provoquer une hémorragie capable de faire croire à un homicide.

Le mode d'attache mérite une attention toute particulière, car il peut donner des indications précieuses sur les habitudes de celui qui l'a noué. Le mode le plus courant est le nœud coulant, le nœud étant placé en arrière. Mais il peut y avoir deux ou plusieurs tours et, dans ce cas, le sillon horizontal rappelle celui de la strangulation. La forme du nœud n'est pas indifférente ; elle peut indiquer la profession de l'individu qui a préparé la corde et mettre ainsi sur la trace d'un crime, par ailleurs parfaitement camouflé en suicide. Tardieu cite un cas ou un double nœud, dit d'artificier, permit de reconnaître un homicide là où on avait d'abord cru à un suicide.

La rupture du lien a parfois lieu, mais, dans tous les cas publiés, la mort avait déjà fait son œuvre, sauf dans le cas d'un jeune homme, rapporté par Lacassagne, où le pendu, dont le lien s'était rompu avant l'asphyxie complète, put être rappelé à la vie.

L'attitude du pendu doit être notée. Nous l'avons vu, la pendaison est tantôt complète, tantôt incomplète. Ce dernier mode est assez fréquent, dans le suicide ; c'est même une preuve en faveur de celui-ci, car un criminel aura toujours soin de pendre sa victime aussi complètement que possible et se gardera bien de la placer dans une attitude qui, dans son esprit, pourrait faire naître un soupçon.

Dans la suspension incomplète, toutes les attitudes ont été observées : pieds au sol, à genoux, accroupi, à cheval sur une chaise, assis dans un fiacre, la tête dans la sangle servant de poignée, tête au sol, pieds en l'air, etc.

La tête occupe le plus souvent l'attitude suivante : inclinaison du côté opposé au nœud et au point fixe dans le sens du plein de l'anse, c'est-à-dire dans la position la plus habituelle, qui est le plein de l'anse sous le menton et le nœud en arrière, la tête inclinée sur la poitrine, le menton touchant parfois celle-ci.

Dans la pendaison complète, les bras sont presque toujours collés au corps ; mais il arrive que l'une des mains est appliquée sur le lien, un ou plusieurs doigts étant demeurés serrés entre le lien et le cou ; cette position témoigne un suprême effort du pendu pour se délivrer. Enfin, il arrive aussi que le suicidé, pour se défendre contre tout sursaut de l'instinct, se lie les mains, soit en avant, soit en arrière, avant d'abandonner son cou dans le lien fatal.

On a cru longtemps que la saillie de la langue hors de la bouche était constante dans la pendaison ; en fait, elle est assez rare et ne se produit guère que dans un tiers des cas.

Beaucoup plus important est le sillon. « Le sillon type, dans le suicide, est une empreinte brunâtre et parcheminée, à la partie antérieure et latérale du cou, le plus souvent au-dessous du larynx, plus profonde d'un côté que de l'autre, circulaire, puis oblique, remontant vers les angles des mâchoires, se relevant sur les apophyses mastoïdes pour se perdre dans les cheveux, incomplète ainsi en haut et en arrière, à moins que le nœud n'y ait laissé sa trace. »

Les lésions profondes du cou ont moins d'importance au point de vue médico-légal ; elles peuvent être plus ou moins marquées : fractures des os et de la trachée, luxation ou fracture du rachis.

L'examen des viscères revèle les signes de la mort par asphyxie. Dans les cas simples, le suicide apparaît rapidement évident ; mais il n'en est pas toujours ainsi : il est des « suicides compliqués ».

L'imagination morbide des candidats au suicide peut engendrer les complications les plus invraisemblables. Il arrive assez fréquemment que la pendaison soit précédée d'une ou plusieurs tentatives de suicide par armes à feu ou instruments tranchants. On peut alors trouver sur diverses parties du corps des blessures dont il s'agit de découvrir l'origine. Lacassagne cite le cas d'un homme qui, après avoir tué sa maîtresse, se tira dans la tête six coups, de revolver, dont aucun ne pénétra dans le crâne, et qui se pendit ensuite. Olivier rapporte l'histoire d'un individu qui se fit six plaies au front avec le canon de son pistolet, puis se déchargea l'arme dans la bouche. La balle brisa le rebord du maxillaire inférieur, traversa le voile du palais et le pharynx et descendit dans l'estomac. Il se pendit ensuite avec les manches de son gilet de flanelle. Desgranges a vu la corde qui soutenait le corps placée dans la plaie qu'un désespéré venait de se faire au cou. Chez un pendu âgé de cinquante-neuf ans, à genoux sur son lit, Tourdes a trouvé trois plaies de l'abdomen, quatre aux jambes, sept plaies dont une seule, profonde, avait pénétré jusqu'au foie, un rasoir sanglant était placé à côté du corps.

Parfois, les plaies surajoutées sont dues aux convulsions qui font heurter le corps du pendu à quelque saillie voisine ; d'autres fois, les lésions sont produites après la mort par les personnes venues au secours du suicidé et qui, dans leur hâte, coupent la corde, sans soutenir le corps.

Dans certains cas, enfin, deux tentatives simultanées sont suivies d'effets immédiats. On rapporte même le cas d'un désespéré, particulièrement prévoyant, qui s'était assuré trois genres de mort également efficaces, ayant disposé son suicide de telle sorte que, au moment où il se tirait un coup de pistolet, ayant la corde au cou, il tombât dans l'eau.

Enfin, dernière cause d'erreur, certains suicidés se livrent à une mise en scène susceptible de faire croire à un crime. Heinrich rapporte le cas d'une femme qui fut trouvée pendue à un arbre, un paquet de ficelle dans la bouche et portant, épinglée sur sa poitrine, une inscription attestant que trois assassins s'étaient acharnés sur elle. Tout indiquait le suicide et l'enquête montra que le billet était de l'écriture de cette femme.

(*A suivre.*)

Dr Henri DROUIN
Ex-chef de laboratoire à l'hôpital Broca.

Détatouage universel

sans piqûre, sans acide. Diplômé 1928. Disparition 8 jours. Envoi méthode produits pour opérer soi-même. Renseign. T.p.r. Prof. Diou, 10, rue Clovis-Hugues. Saint-Denis (Seine).

Le Présent et l'Avenir n'ont pas de secret pour **VOYANTE** Thérèse Girard, 78, av. des Ternes, Paris. Consultez-la, vos inquiétudes disparaîtront. De 2 à 7 h. et p. cor.

TAROTS égyptiens, secret indien infaillible. Mme Simone, voyante extraordinaire par ses prédictions, guide et dévoile tout, 47, rue Saint-Ferdinand. De 1 heure à 7 heures. Correspondance. Consultation très détaillée (date de naissance.) 15 francs.

Jeudi prochain, lire dans DÉTECTIVE
les résultats de notre
Grand Referendum-Concours
1er PRIX : 30.000 fr. en espèces

Le détective E. GODDEFROY

est le seul détective en Belgique, ex-officier judiciaire près les parquets de Bruxelles et d'Anvers, diplômé de la préfecture de police de Paris. Chevalier de l'ordre de la Couronne, de l'ordre d'Orange-Nassau et de l'ordre de l'Empire britannique. Officier invalide de guerre. Ancien commissaire de police adjoint de la ville d'Ostende. Ancien expert en police technique près les cours des tribunaux des Flandres.

Bureau : Bruxelles, 8, rue Michel-Zwaab. Tél. 603,78

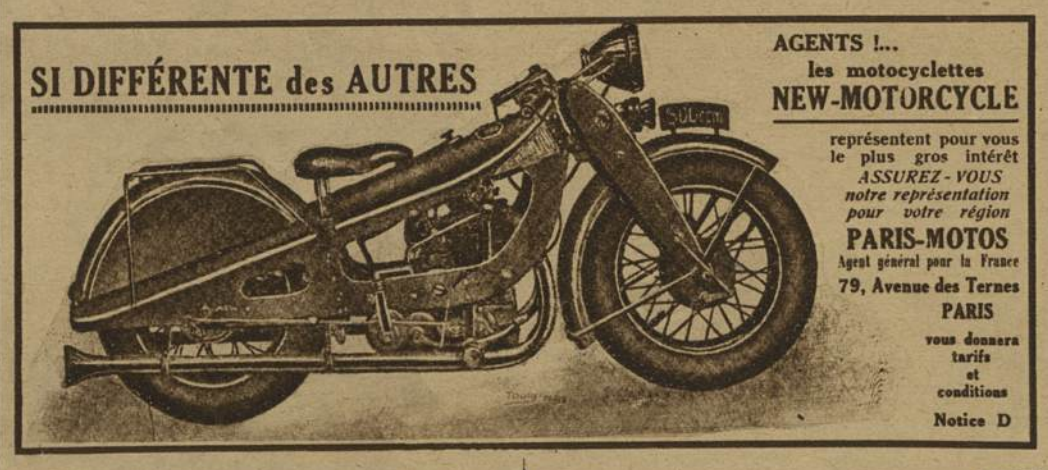

Une belle collection : " Le Cinéma romanesque "

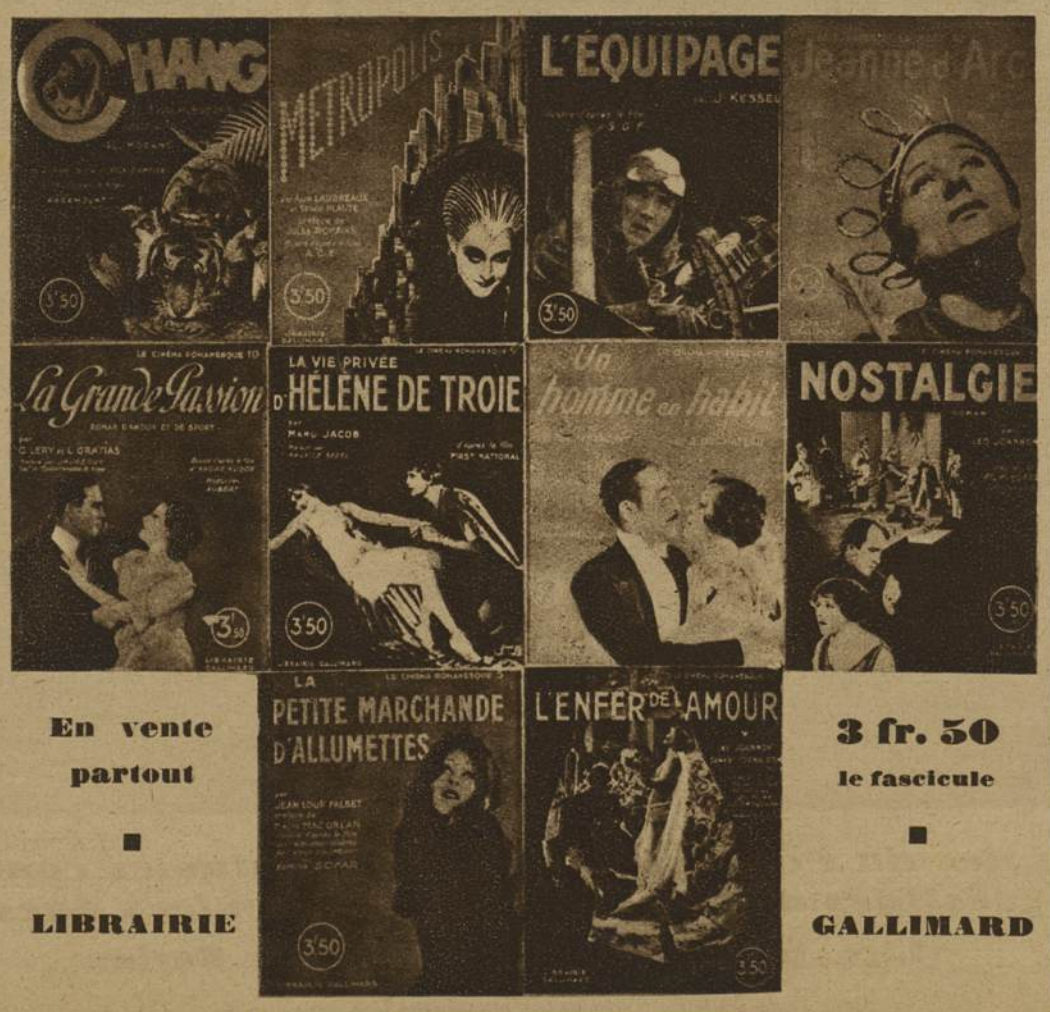

En vente partout

LIBRAIRIE GALLIMARD

3 fr. 50 le fascicule

Bulletin d'Abonnement

	1 an	6 mois
France et Colonies	48. »	25. »
Etranger tarif A ..	65. »	35. »
Etranger tarif B ..	75. »	39. »

Veuillez m'inscrire pour un abonnement de : (1 an, 6 mois).

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ci-joint mandat ou chèque, montant de l'abonnement : .....

Remplissez ou recopiez ce bulletin et envoyez-le à la :

Direction du journal DÉTECTIVE
35, rue Madame, PARIS (6e) Tél, LITTRÉ 32-11
Compte Chèque Postal N° 1298-37

Votre abonnement partira de la semaine qui suivra sa réception

Tout changement d'adresse doit être accompagné d'un franc en timbres-poste.

1re Année - N° 22 | 1 FRANC - TOUS LES JEUDIS - 16 PAGES | 28 Mars 1929

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

Chasseurs de têtes

Dans quelques îles du Pacifique, d'atroces coutumes continuent à sévir, vestiges de la barbarie des premiers âges

(Lire, page 3, l'article de Victor Forbin)

Le gérant : PARAIN

SOCIÉTÉ ANONYME DES PUBLICATIONS "ZED"
R. C. Seine n° 237.040 B

GEORGES LANG, Imp., 11 bis, rue Curial, Paris - 1929
Procédé HÉLIOS-ARCHEREAU